



Rwanda 1994

Documents sur le génocide

Citoyens pour un Rwanda Démocratique

P.A.F. : 100 FB

sommaire :

	page
Un génocide 1994.....	3
Contexte historique.....	6
Chapitre 1 : LES VICTIMES.....	12
DOCUMENT 1 :.....	12
DOCUMENT 2 : Barrages routiers.....	13
DOCUMENT 3 : Carte d'identité rwandaise (modèle récent)	13
DOCUMENT 4 : Habyarimana justifie la mention de l'ethnie.....	14
DOCUMENT 5 : Carte d'identité "belge" du Ruanda-Urundi.....	14
DOCUMENT 6 : A l'assaut d'un office religieux.....	15
DOCUMENT 7 : Blocus d'une église.....	15
DOCUMENT 8 : Une école transformée en centre d'extermination.....	15
DOCUMENT 9 : Massacre de nouveaux-nés	16
DOCUMENT 10 : Une voisine fait du zèle.....	16
DOCUMENT 11 : Témoignages d'enfants.....	17
DOCUMENT 12 : Des Bahutu solidaires.....	17
DOCUMENT 13 : Un cas de résistance.....	17
DOCUMENT 14 : Les circonstances des massacres (synthèse)	18
DOCUMENT 15 : Un bilan très partiel des massacres.....	18
Note historique.....	19
Chapitre II : LES TUEURS.....	21
Document 16 : Aveux	21
DOCUMENT 17 : Le Président : "Qu'on s'en débarrasse !".....	21
DOCUMENT 18 : Rôle des autorités locales.....	22
DOCUMENT 19 : Consignes.....	22
DOCUMENT 20 : Les certitudes des tueurs.....	23
DOCUMENT 21-24 : L'arrière-fond radiophonique : enregistrements d'émissions de R.T.L.M.....	23
DOCUMENT 25 : Témoignage d'une "cible" de R.T.L.M.....	24
Note historique.....	24
Chapitre III : L'IDEOLOGIE.....	26
DOCUMENT 26 : Les Batutsi écartés des postes-clé ?	26
DOCUMENT 27 : Exaltation de l'ethnie.....	27
DOCUMENT 28 : Appel à la conscience des Bahutu	28
DOCUMENT 29 :	30
Argument-massue.....	30
DOCUMENT 30 : Les groupes-cibles	30
DOCUMENT 31 :	32
Rapport d'opération d'un officier de gendarmerie.....	32
Note historique.....	33
Chapitre IV : L'ETAT-MAJOR.....	35
DOCUMENT 32 : Discours de Mugesera : "Supprimez-les".....	35
DOCUMENT 33 : Quelques personnes citées comme liées à l'AKAZU.....	36
DOCUMENT 34 : Exécution des consignes de l'Akazu.....	37
DOCUMENT 35 : Des massacres organisés	37
DOCUMENT 36 : Coopération Nord-Sud.....	38
DOCUMENT 37 : Camps militaires clandestins.....	38
DOCUMENT 38 : Une traque de Batutsi avant 1994	39
Note historique.....	39

CHAPITRE V : GENOCIDE	41
DOCUMENT 39 : La convention du 9 décembre 1948.....	41
DOCUMENT 40 : Constat de médecin.....	41
DOCUMENT 41 : Un génocide contre le groupe tutsi.....	42
DOCUMENT 42 : Pas d'indices sur le caractère systématique.....	
des massacres contre le groupe hutu.....	42
DOCUMENT 43 : Un membre de l'AKAZU nie :.....	43
DOCUMENT 44 : Négationnisme.....	43
DOCUMENT 45 et 46 :.....	44
Note historique.....	45
Chronologie simplifiés.....	47
Documents consultés :.....	49
Les Points d'appui.....	51

UN GENOCIDE EN 1994

Au printemps dernier, au moment où l'Europe regardait "La Liste Schindler" et commémorait le débarquement de Normandie, un génocide atteignait son point culminant dans un pays d'Afrique.

"Génocide". Le mot est-il concret pour nous ? Pouvons-nous imaginer l'inimaginable ? Pendant les quatre années d'extermination des juifs et des tziganes, les informations filtraient jusqu'à Bruxelles, Londres, Tel-Aviv et New York, mais il n'y eut guère de réactions... *"Le génocide, qu'en savions-nous à Londres ? Au niveau de la conscience claire, ma perception était à peu près la suivante : les camps de concentration étaient cruels, dirigés par des gardes-chiourmes recrutés non parmi les politiques mais parmi les criminels de droit commun : la mortalité y était forte, mais les chambres à gaz, l'assassinat industriel d'êtres humains, non, je l'avoue, je ne les ai pas imaginés, et parce que je ne pouvais les imaginer, je ne les ai pas sus"*¹. Les historiens ont eu besoin de temps pour comprendre la portée des faits.

Qu'est-ce qu'un génocide ?

L'ampleur du crime telle qu'en 1944, Raphaël Lemkin, un juriste américain, juif polonais d'origine, fit entrer dans la langue ce terme, hybride du grec "genos" (race, tribu) et du suffixe latin "cide" (tuer) : *"destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique"*².

La négation du premier droit de l'homme : vivre. Un génocide implique un plan coordonné ayant pour but l'extermination, et vise les victimes non en tant que personnes, mais comme membres d'un groupe ethnique. Le premier génocide du siècle, qui culmina en 1915, visait les Arméniens de l'Empire turc. Les troupes amenées par chemin de fer étaient encadrées par des officiers d'avant-garde, qui transmettaient leurs rapports par télégraphe; pour le génocide suivant, les nazis en arrivèrent à utiliser à grande échelle les ressources de l'organisation industrielle.

Celui qui a ravagé le Rwanda n'est pas typique d'une quelconque barbarie "africaine" : le processus d'extermination, conçu lui aussi dans les sphères du pouvoir, réalisait une idéologie de type nazi, était exécuté grâce au concours de l'administration et de l'armée, utilisait une station radio-télévision, des télécommunications, des bulldozers et pouvait compter à des degrés divers sur des complices belges, français et autres. Chacun de ces génocides, oeuvre d'un régime à la dérive, impliqua tous les habitants, de manière voilée en Europe, à visage découvert au Rwanda : les tueurs y étaient des militants d'un courant raciste organisé dit "Hutu Power", et à la population hutu un rôle actif était assigné dans le programme d'assassinat du peuple tutsi. C'est une des sinistres singularités de ce génocide.

En Belgique aussi, nous pouvions savoir ce qui se tramait, ce qui était réalisé au Rwanda. Des Belges figurèrent parmi les premières victimes des tueurs. Mais les titres et les photos de charniers à la "une" tombaient à plat. On revoit les visages des patients et réfugiés d'un hôpital, suppliant d'être évacués, ceux des paras qui n'avaient pas d'ordre en ce sens; le lendemain les tueurs avaient frappé. La communauté internationale, comme on dit, n'intervint que bien plus tard, à propos des réfugiés. Défense de déranger, génocide en cours. Pire : en

¹Raymond Aron, cité par Stéphane COURTOIS et Adam RAYSKI, Qui savait quoi ? L'extermination des Juifs 1941-1945. La Découverte, Paris, 1987.

²cité dans le Rapport final de la Commission ONU, p. 22. Les références complètes figurent à la fin de ce fascicule.

pleins fastes jubilaires de la libération, un Belge sur dix, aux élections européennes, a donné sa voix à des partis aux yeux desquels les hommes ne sont ni égaux, ni frères.

Ce fascicule ne prétend pas retracer l'évolution politico-sociale du Rwanda, ni énumérer ses besoins immenses. Il présente quelques témoignages du génocide de 1994. Documents pour la plupart oraux : c'est de bouche à oreille que les consignes étaient données, et les responsables se sont empressés de saccager le peu d'archives écrites. Les déclarations consignées ci-après émanent de rescapés, de journalistes, d'observateurs d'organisations internationales et même des tueurs. Nous invitons le lecteur à se représenter ce que ces récits, ces appels, ces consignes, signifient concrètement.

L'image d'un enfant assassiné parle peut-être davantage qu'un chiffre, fut-il d'un million de morts.

Qu'ils ne soient pas massacrés une seconde fois, par l'oubli, l'indifférence ou le mensonge.

Citoyens pour un Rwanda Démocratique

Comment en est-on arrivé à un **génocide**?

Pour cela, il faut rappeler, très sommairement, ce qui s'est passé **avant**.

Et, pour commencer, faire un bond d'une centaine d'années dans le passé.



Schitangawe, der Sohn des Kigeri

Contexte historique

a) Le Rwanda pré-colonial

Quand les premiers Européens parvinrent sur les hauts-plateaux de la crête Zaire-Nil, au coeur de l'Afrique Centrale, ils trouvèrent un royaume grand comme la Belgique, très peuplé, dont les habitants parlaient la même langue -*le kinyarwanda* - et étaient administrés par les agents du *mwami*³, lequel disposait d'une armée régulière : un Etat structuré.

Comme il n'existe pas d'écrits à ce sujet, personne ne peut dire avec certitude qui, des Bahutu ou des Batutsi, étaient présents les premiers dans la région. Les uns et les autres étaient liés par des relations économiques, sociales et matrimoniales complexes. Cela faisait en tous cas un demi-millénaire qu'ils vivaient ensemble au Rwanda, apparemment sans trop de problèmes.

A cette époque, certains savants - ceux de l'école du comte Gobineau ou de Houston Stewart Chamberlain - distinguaient des races de valeur inégale (confondant d'ailleurs traits physiques et culturels tels que niveau technologique, famille linguistique etc.). Ainsi naquirent les notions de races aryenne, sémite, hamite, bantoue etc. Les explorateurs et autres "spécialistes" purent répéter, décennie après décennie, ces clichés, constructions idéologiques dont la fonction était évidente dans le cadre général de l'entreprise coloniale.

Les Tutsi : Ce peuple de pasteurs s'adonne exclusivement à l'élevage... Les hommes comme les femmes se distinguent par leur haute stature et leur démarche altière. Ils sont intelligents, distants mais polis : très diplomates, ils manquent parfois de franchise.

Les bahutu, qui représentent 90% de la population, sont des paysans bantou, à l'âme lourde et passive, ignorant tout souci du lendemain. Ils cultivent les terres qu'ils avaient progressivement conquises en refoulant les premiers occupants du sol, les pygmées Batwa, et en détruisant la forêt qui abritaient ceux-ci. Les envahisseurs Batutsi leur apparurent comme des demi-dieux.⁴

Pour certains Européens, les Batutsi étaient des "presque blancs", utilisables comme auxiliaires de l'oeuvre civilisatrice :

Ils n'ont du nègre que la couleur: Leur conformation les rapproche du Blanc que du nègre, si bien que l'on pourrait dire sans beaucoup se tromper qu'ils sont des Européens sous une peau noire (...). Le reste de la population est bantoue. Ce sont des Bahutu, des nègres qui en possèdent toutes les caractéristiques : nez épatés, lèvres épaisses, crâne brachycéphale. Ils conservent un caractère d'enfant, à la fois timide et paresseux, et le plus souvent sont d'une saleté repoussante.⁵

³Dans la région des Grands Lacs : souverain. La traduction des termes en *Kinyarwanda* est rappelée en fin de brochure.

⁴ *Commentaire d'un "documentaire" belge, années 50.- cité dans Autopsie d'un génocide, Etat d'urgence, FR3* : Archives Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren.

⁵ Dr J.SASSERATH : Le Ruanda-Urundi, étrange royaume féodal, Bruxelles, 1948.

b) Le mandat belge et la colonisation

A l'issue des opérations de la première guerre mondiale, la Belgique reçut le mandat du "Ruanda-Urundi" (auparavant territoire allemand, du moins sur la carte). Les Belges s'appuyèrent en premier lieu sur les autorités traditionnelles, se contentant de "conseiller" le *mwami* et d'implanter quelques missions. En 1931, le *mwami* Musinga fut contraint d'abdiquer et la Belgique exerça une colonisation plus directe. L'administration belge étiqueta toute la population : hutu, tutsi, twa ("pygmées"). Les critères étaient relativement arbitraires: l'ethnie retenue était celle déclarée pour le père; en-deçà de dix têtes de bétail, on était hutu, au-delà, tutsi; les chefs étaient presque toujours qualifiés "tutsi" etc.

Au cours des années 50, bon nombre d'intellectuels africains s'engagèrent en faveur de l'indépendance. Au Rwanda, l'entourage du souverain y souscrivait. Mais la montée de ce nationalisme rwandais rencontra, de façon explosive, l'idéologie ethnicisante, en l'occurrence celle qui se développa parmi les Bahutu. La création du Parti pour l'Émancipation des Hutu (PARMEHUTU) fut fermement appuyé par l'archevêque de Kabgayi et une partie de l'Eglise catholique, ainsi que par la haute administration belge.

Les militaires belges, venus sur place pour appliquer les ordres du vice-gouverneur Harroy, rendirent possible cette déstabilisation, et la réalisation des buts du PARMEHUTU : la fin de ce que celui-ci appelait la "domination tutsi". Selon cette vision, la société rwandaise était de nature féodale, semblable à celle du haut moyen âge européen; les Bahutu étant des serfs des seigneurs tutsi.

Des recherches plus sérieuses ont montré que cette vision était une construction partielle, revenant à désigner les Batutsi comme boucs émissaires des problèmes liés à la domination coloniale.

En 1959 éclatèrent des pogromes sanglants, auxquels les vainqueurs donnèrent le nom de "révolution sociale hutu". Des milliers de Batutsi durent fuir le pays. Des élections organisées conjointement par l'administration belge et les représentants du PARMEHUTU donnèrent le pouvoir à ce dernier et abolirent la monarchie.

c) Le Rwanda indépendant

En 1962, le Rwanda devint indépendant et, de fait, une dictature à base ethnique, fondant sa justification idéologique sur la prétendue "révolution sociale" citée plus haut.

En 1973 - année marquée par une nouvelle vague de massacres anti-Tutsi - le général Juvénal Habyarimana renversa le président Kayibanda et prit le pouvoir.

Cette "deuxième république" était dominée par le parti unique M.R.N.D.⁶, dont tout citoyen rwandais était membre d'office dès sa naissance. Les postes-clés étaient presque tous réservés à des Bahutu originaires du nord, la région natale du président. Des "quota" ethniques, réservaient 10% des places dans les écoles secondaires ainsi que 10% des postes administratifs, aux batutsi. Ce *numerus clausus* non inscrit dans les lois fut présenté par Habyarimana comme un progrès. Les examens d'entrée servaient de filtre aux inscriptions d'élèves tutsi et de sélection pour les élèves hutu.

⁶Mouvement Républicain National pour le Développement et la Démocratie (sic)

A la fin des années 80, à l'heure où le bloc soviétique s'effondrait, un vent de liberté souffla sur plusieurs continents. Il battit la muraille de Chine et fit s'écrouler le mur de Berlin. En Afrique du Sud, il balaya l'apartheid, ailleurs en Afrique Noire, il força plusieurs tyrans à tolérer l'opposition. A Kigali aussi, le mécontentement grandissait contre le régime de Juvénal Habyarimana.

d) La guerre

Au début du mois d'octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (F.P.R.), mouvement d'opposition armée créé en Ouganda parmi les exilés, lança une offensive militaire vers Kigali. Le gouvernement belge lança un pont aérien pour évacuer nos ressortissants, mais les militaires belges ne participèrent pas au combat.

Grâce au soutien de l'armée rwandaise, le F.P.R. fut repoussée, mais la guerre ne s'éteignit pas. Des milliers de "suspects", désignés comme tels en fonction de leur opinion, de leur ethnie ou du hasard, furent raflés, maltraités, parqués dans des stades, entassés dans des camps militaires et les stades, jusque sous l'objectif des caméras des télévisions étrangères venues sur place.

Devant les protestations de l'opinion internationale, le régime dut tolérer un début d'opposition légale. Des journaux libres apparurent. Mais les "durs" du régime, radicalisés par la perspective de ne pas gagner la guerre, fondèrent leurs propres organes. L'idéologie raciste d'une tendance qui se qualifiait elle-même "Hutu power" s'exprima, entre autre, dans *Kangura*, mensuel du pouvoir.

Dans la région de Kibilira, dès octobre 1990, au moins 348 civils furent tués en 48 heures. Les organisations de défense des droits de l'homme qui enquêtèrent sur ces tueries relevèrent que les autorités locales et l'armée, en transmettant des fausses informations et des ordres de mise à mort, en faisant dresser des barrages, en bouclant la région, avaient joué un rôle moteur dans ces massacres.

D'autres circonstances (diffusion de tracts anti-tutsi par Hassan Ngeze, un des rédacteurs de *Kangura*, assassinats systématiques d'enfants, utilisation d'armes blanches, amputations successives, victimes jetées dans des fosses septiques ou brûlées vives ...) suggèrent que ces tueries de masse et celles de janvier 1991 (contre la communauté des Bagogwe), mars, août et décembre 1992 (régions du Bugesera, de Kibuye et de Gisenyi), constituèrent non seulement des manoeuvres de type génocidaire, mais aussi des avertissements.

Dans le cadre de ses accords bilatéraux avec la France, l'armée du gouvernement rwandais fut renforcée. Ses effectifs passèrent de 7.000 à 30.000⁷ hommes, mais elle ne parvint pas à écraser l'adversaire.

En 1993, sous la pression internationale, le gouvernement rwandais et le F.P.R. signèrent les accords d'Arusha, qui prévoyaient un retour à la paix et un partage du pouvoir. Deux tendances s'opposaient à Kigali : l'une en faveur d'une pacification, l'autre "jusqu'au boutiste".

La radio nationale rwandaise modéra ses discours, mais face à l'immeuble de la Présidence et bénéficiant du courant électrique de cette dernière, s'installa une radio privée que d'aucuns

⁷ d'autres sources disent : de 5.000 à 40.000 hommes.

surnommèrent bientôt la "radio qui tue" ou "radio-machette". Radio Télévision Libre Mille Collines bénéficiait d'un fort taux d'audience, grâce à une programmation de choix : tubes des maîtres zaïrois Franco, Zaïko Langa Langa, funky, rock, reggae. En octobre 1993, lors de massacres consécutifs au coup d'état dans le Burundi voisin, la radio relayait les appels à la "résistance" de ministres extrémistes hutu, suivis de meurtres de Batutsi au Rwanda même...

Autres cibles : les "casques bleus" belges, qui arrivent en décembre 1993 pour veiller à l'application des accords d'Arusha.

R.T.L.M. utilisait les émetteurs, les fréquences et le budget de radio Rwanda ; la plupart de ses cadres et animateurs venaient également de la radio d'état.

Les accords d'Arusha étaient inacceptables pour les extrémistes du régime, menacés de perdre leur position dans l'armée, la haute administration et les affaires.

Accueillant, le 20 mars 1994 à l'aéroport de Kigali, les footballeurs de l'équipe nationale, qui revenaient d'un match de sélection pour la Coupe du Monde, le chef de l'Etat expliqua sa conception des conflits- retransmise par radio Rwanda :

*"Je n'ai jamais perdu, car quand la partie semblait mal tourner, je n'ai jamais hésité à briser la jambe du joueur de l'équipe adverse. Il m'est arrivé de casser le ballon lui-même. Je suis comme ça."*⁸

Ce que Juvénal Habyarimana n'avait sans doute pas deviné, c'est qu'il reçut la première carte d'un match sanglant : sa mort, attribuée aux Batutsi (et aux Belges), fut le détonateur des massacres.

Le 6 avril 1994, à l'instant même où l'avion qui transportait Habyarimana était abattu, **un coup d'état et un génocide étaient déclenchés simultanément**. Il apparaît que ce fut le "travail" du clan présidentiel, l'akazu, privé de son chef et de toute retenue. L'exécution revint aux milices *Interahamwe* et *Impuzamugambi*,⁹ aidés d'éléments de l'armée et secondés de "blousons dorés" rayés au nez et oreilles branchées sur radio Mille Collines. Selon le rapport de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU,

Dans 30 à 45 minutes après que l'avion présidentiel se fut écrasé, des barrages routiers étaient en place et les cartes d'identité vérifiées afin de déterminer l'ethnie des personnes. Les individus présentant des caractéristiques tutsies ont été exécutés sommairement. Comme la presse l'a rapporté, les rues de Kigali ont commencé à se couvrir de cadavres. (...)

Avant l'aube du 7 avril (1994), des soldats de la garde présidentielle se sont rendus chez des membres modérés de l'opposition et les ont tués, ainsi que leur famille. Parmi les victimes se trouvait le Premier Ministre Madame Agathe Uwilingiyimana, dix soldats belges de la M.I.N.U.A.R., qui essayaient de la protéger, le président de la Cour de Cassation, Monsieur Joseph Kavaruganda, et les défenseurs des droits de l'homme Charles Shamukiga, Fidèle Kanyabugoyi, Ignace Ruhatana et Patrick Gahizi (...)

⁸ cité par C. BRAECKMAN p.44

⁹ "Ceux qui attaquent ensemble" et "ceux qui n'ont qu'un but". Milices du MRND et du CDR (Coalition de la République), un autre parti de la tendance Hutu Power.

Le 8 avril 1994, la garde présidentielle ainsi que des soldats de l'armée rwandaise et des miliciens interahamwe se sont mis à massacrer systématiquement la population tutsie de Kigali. (...) Les soldats ont systématiquement tué les Tutsi qui avaient cherché refuge dans l'entrepôt de la Croix-Rouge belge à Kigali. Les églises et le stade Amahoro ont été encerclés pour empêcher les Tutsi de sortir. (...) ¹⁰

Sur le déroulement et les méthodes du génocide, nous laisserons, plus loin, parler quelques documents.

Les massacres ne visaient pas uniquement les batutsi. Etaient considérés comme complices des inyenzi (cafards), les membres des partis d'opposition et ceux qui refusaient de participer à l'extermination de leurs concitoyens. Nombre de bahutu figurent parmi les victimes non pas du génocide, mais du système qui l'a réalisé.

Celui-ci se déroula sur fond de guerre. Le 9 avril, deux jours après le début des massacres en zone gouvernementale, le F.P.R. rompit le cessez-le-feu et lança une offensive qui lui permit de prendre, en juillet-août, le contrôle de l'ensemble du pays.

e) L'après-génocide

Le 4 juillet 1994, au terme de trois mois de combats, le F.P.R. entra dans la capitale. L'ancien gouvernement et les militaires, emportant les caisses de l'Etat et le produit de leurs pillages, entraînant dans leur exode plus d'un million de Rwandais, franchissaient la frontière zaïroise. Entassés dans des camps où l'ancienne armée et les *Interahamwe* font encore la loi, les réfugiés furent aussi frappés, fin juillet 1994, par une épidémie de choléra qui les faucha par dizaines de milliers- et qui réveilla ce qu'on appelle la communauté internationale, jusqu'alors spectatrice passive du génocide.

Quand, fin août, les troupes françaises évacuèrent la "zone turquoise" qu'elles avaient occupée deux mois plus tôt dans le sud-ouest du Rwanda, le nouveau gouvernement (formé par le F.P.R. et élargis à des partis non liés aux tueurs) étendit son autorité sur l'ensemble du pays.

Près de la moitié des Rwandais avaient été tués ou déplacés.

Aujourd'hui, la vie semble reprendre au Rwanda. Les nouvelles autorités ont aboli les anciennes cartes d'identité et toute classification ethnique des citoyens.

Le pays est ruiné, les terrains sont minés, les récoltes problématiques, des bandes d'Interahamwe et de soldats de l'ex-armée franchissent la frontière, tuent des villageois; des survivants des massacres veulent venger leurs familles; d'autres "squattent" les habitations et les terrains vacants ; les grandes puissances ont hésité à coopérer avec les nouveaux dirigeants qu'ils connaissaient mal; l'insécurité persiste...

Les cicatrices d'un génocide peuvent-elles jamais s'effacer?

Selon l'équipe de African Rights, qui a recueilli, aussitôt après les faits, les témoignages de centaines de survivants :

¹⁰ Rapport final de la Commission d'experts, p.11

Les extrémistes voulaient créer uniquement deux catégories de gens au Rwanda : les tueurs et les tués. Ils n'ont pas réussi : il existe une troisième catégorie, ceux qui ont résisté aux tueurs, par des moyens multiples. Ces gens, morts ou vivants, ont droit à la reconnaissance, non seulement pour leur courage et leur humanité, mais parce que les Rwandais ont besoin de héros nationaux. L'un des pires traumatismes du génocide sera son effet dévastateur sur l'estime que les Rwandais, adultes et enfants, ont pour eux-mêmes. Le génocide et la situation humanitaire des réfugiés a été une humiliation nationale, laissant les Rwandais fragilisés dans leur pays, en une heure cruciale. Tout au long de l'histoire, ces sentiments sont communs à tous les peuples qui ont subi des désastres qu'ils s'étaient infligé : les Cambodgiens, les Somaliens, les allemands, les Ethiopiens, les Bosniaques, les Afghans, pour ne citer que quelques uns. (...)

Il est dès lors d'une importance vitale que la contribution de ces citoyens rwandais, qu'ils soient docteurs, administrateurs ou humbles fermiers, soit reconnue et applaudie. Malgré les pires efforts des tueurs, le Rwanda n'est pas devenu une nation de cadavres et des meurtriers. Les extrémistes génocidaires n'ont pas réussi. Accorder crédit à leurs mensonges n'est pas seulement menti à la communauté internationale, c'est aussi mentir aux Rwandais. Les Rwandais ont des raisons d'être fiers.¹¹

Nous voudrions pouvoir faire nôtre cet espoir.

Citoyens pour un Rwanda Démocratique
hiver 1994-1995

¹¹ African Rights, op. cit. p. 627

Chapitre 1 : LES VICTIMES

DOCUMENT 1 :

Suzanne PALLEMANS veuve Henri BECKERS,
Céline et Laurent BUCYANA,
Jean-Pierre et Thérèse BECKERS-HARVENGT,
Michel et Rose-Marie BECKERS-SERVOTTE,
Annie BECKERS,
Martine BECKERS,
Alain et Marc BECKERS,
Vincent BECKERS,

annoncent avec douleur le décès de

Isaïe BUCYANA
Claire BUCYANA-BECKERS
son épouse

Katia BUCYANA
leur fille
Régine et Emmanuel
leurs neveux

décédés ensemble le 9 avril 1994 à Kigali, victimes de la violence.

Leurs corps reposent à Kigali

Une eucharistie sera célébrée à leur mémoire, ainsi qu'à celle des autres victimes des événements tragiques au RWANDA, le Dimanche 1er MAI 1994 à 17 heures à la cathédrale Saint-Michel à Bruxelles.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART¹²

¹² La Libre Belgique, 21 avril 1994. Nous remercions la famille d'avoir autorisé la reproduction de cette nécrologie. Ceux qui vivaient en Belgique apprirent par la suite que Régine (18 ans) et Emmanuel (11 ans) ont survécu.

DOCUMENT 2 : Barrages routiers

A tous les barrages routiers jusque Kanyaru, nous avons vu des groupes de civils armés de lances et de machettes. Ils s'approchaient de nous en posant toujours la même question : "Y a-t-il des Tutsi ? " Les soldats qui escortaient notre convoi répondaient : "Non, ce sont des étrangers qui travaillent pour nous. "

Ce que je vis à ce point de contrôle, je ne puis le comparer qu'à une chasse . C'étaient des hommes qui chassaient leur prochain. Non, je dirais que c'était pire. Car un animal, au moins, a une chance de s'échapper, mais un Tutsi sur cette route n'avait aucune chance. Il y avait des dizaines de postes de contrôle, la plupart assurés par des civils. C'était toujours la même question : "Où sont les Tutsi ? "

Quand ils voyaient le soldat qui nous accompagnait, ils lui disaient : "Nous avons fait le gros du travail. Quelques uns sont encore cachés, mais nous les aurons." Ils étaient furieux lorsque nous disions qu'il n'y avait pas de Tutsi dans notre groupe, et ils insistaient pour voir nos cartes d'identité. La plupart ne savaient pas lire. Ils ont appelés quelqu'un qu'ils nommaient "le Conseiller" pour lire les cartes. Ne trouvant aucun Tutsi dans notre groupe, ils demandèrent si l'un des prêtres blancs qui nous accompagnaient était belge. Ils étaient assoiffés de sang. Ils voulaient des Tutsi, mais s'ils n'en trouvaient pas, un Belge ferait l'affaire"¹³

DOCUMENT 3 : Carte d'identité rwandaise (modèle récent)¹⁴

KARIZA IMIBIRANGA UMUNYOTA
CARTE D'IDENTITE
N°

Republique y'u Rwanda
République Rwandaise

Ministère y'Uburundi bu'ubwira n'Abashyamba
ya Karama
Ministère de l'Intérieur et du Développement
Communaire

PROTECTORAT RUCAL I N° A

Prefecture
Kamukoye
Commune de
Sagite
Secteur
Asezima
Nom et prénom
Nyirama
Date
Sexe
Nyirama
Muvy

Mod 3

Amazeze y'ubwira n'ubwira
Nom, prénoms et date de naissance de
enfant

Amazeze Nom et Prénoms	Vanyuze Sexe N° de	Ayabwira Sexe
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

Umazeze (Sexe, Total, Type, Nomburu)
1. Sexe
2. Lieu de Naissance
3. Umazeze
4. Profession
5. Umazeze
6. Profession
7. Umazeze
8. Lieu de Naissance
9. Umazeze y'ubwira
10. Nom du Conjoint
11. Umazeze cyangwe umazeze cyangwe
12. Signature du l'empereur du Rwanda

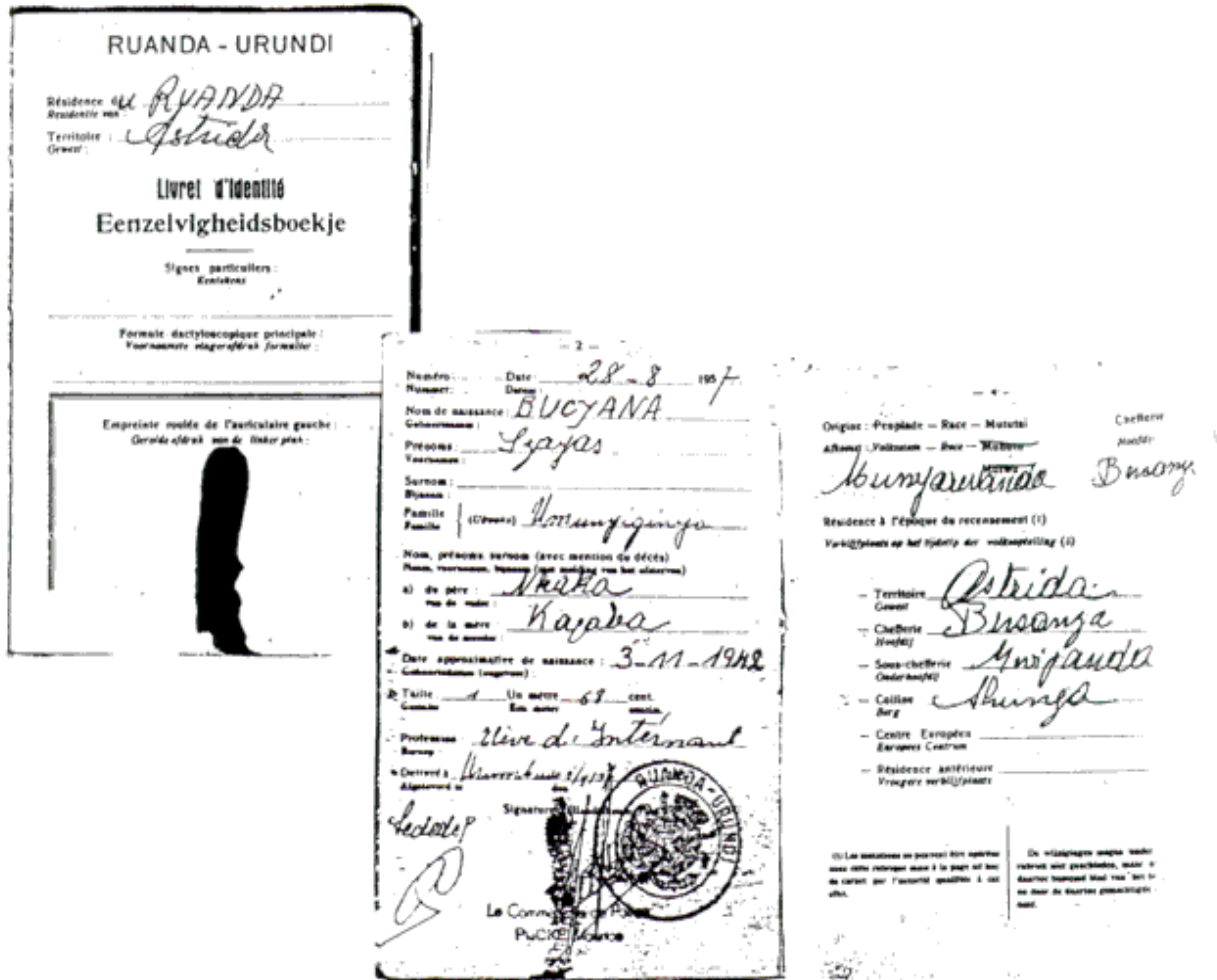
¹³ Un missionnaire africain , interviewé à Nairobi le 29 avril 1994 (a dû fuir sa paroisse de Gitarama). African Rights, p.348

¹⁴Document *Citoyens pour un Rwanda Démocratique*

DOCUMENT 4 : Habyarimana justifie la mention de l'ethnie

On nous reproche de mentionner, sur la carte d'identité, l'ethnie hutu, tutsi ou twa. Le simple fait de retirer la mention "Hutu" de ma carte d'identité n'efface pas automatiquement mon appartenance à cette ethnie. (...)
 Lorsqu'on indique sur votre passeport que vous êtes blond, que vous avez les yeux bleus et que vous mesurez tant de centimètres, ce n'est pas une discrimination ; C'est vrai.¹⁵

DOCUMENT 5 : Carte d'identité "belge" du Ruanda-Urundi.¹⁶



¹⁵ Interview du président Juvénal Habyarimana dans Jeune Afrique, 5 avril 1989.

¹⁶ Document Citoyens pour un Rwanda Démocratique.

DOCUMENT 6 : A l'assaut d'un office religieux

C'était le 10 avril dernier. Au deuxième service de la messe dominicale, trois autobus déversent un flot de tueurs. La Garde Présidentielle les accompagne. Ils sont venus, ils étaient très nombreux, et ils ont attaqués avec des armes. Ils ont commencé à lancer des grenades dans l'église. Il y a eu des blessés, beaucoup. Et puis certains ont couru, mais on les a achevés à coup de lame. Ils essayaient quand même de courir mais on les exécutait avec des machettes, et après, on vérifiait qu'ils étaient bien morts. Quand ils sont venus, ils ont dit que les femmes Hutu sortent, que tous les Hutu aillent se mettre là-bas, et ils ont lancé une grenade.

-Pourquoi les Tutsi ne disaient pas qu'ils étaient Hutu?

-Parce que beaucoup de tueurs étaient d'ici. Alors ils reconnaissaient les gens. Les miliciens Interahamwe, ils savaient qui était qui, ils pouvaient reconnaître tout le monde. Et si on mentait, ils disaient : toi je te reconnais, tu es mort.¹⁷

DOCUMENT 7 : Blocus d'une église

Ils nous laissaient entrer. Après, j'ai compris que c'était pour les laisser venir, on savait qu'on allait les tuer. Tous les missionnaires étaient rentrés dans leur pays, alors il n'y avait personne pour nous aider. On nous a coupé l'eau : il y avait 456 personnes sans eau, avec des blessés : j'ai téléphoné à la Croix Rouge plusieurs fois, personne n'est venu. Le 30 avril à 9 heures, c'est le lieutenant (nom inaudible) commandant du comité de Ngoma, qui est venu avec ses militaires et une liste. On a fait sortir les gens de l'église. Ils ont dit : "Lieutenant, tuez-nous au moins avec des fusils, pas avec des massues. On les a mis ici et on les a tués"¹⁸

DOCUMENT 8 : Une école transformée en centre d'extermination

Mes deux neveux et moi nous sommes arrivés à l'école primaire de Kabgayi. J'ai passé là plus d'un mois.

Tous les jours, des soldats venaient au camp pour emmener les Tutsi et les tuer. Un groupe d'Interahamwe travaillait avec eux. Leur boulot était d'identifier ceux qu'il fallait tuer. Mais parfois, ils les tuaient eux-mêmes à coup de gourdin. La nuit, les soldats passaient dans toutes les classes pour chercher les victimes. De 9

¹⁷ Plusieurs habitants de Ntarama (k) dans *Autopsie d'un génocide*, FR3, septembre 1994.

¹⁸ Abbé Jérôme, curé de la paroisse Ste-Marie Goretti, à Ngoma-RTBF, *L'Hebdo-Les Survivants*, septembre 1994.

heures du soir à 1 heure du matin, c'était l'horreur. Les gens emmenés la nuit étaient fusillés à côté de l'hôpital de Kabgayi, surtout près de la Maternité. En plus de tuer les gens, ils enlevaient les femmes et les jeunes filles. Quand ils avaient fini avec elles, ils les ramenaient au camp. C'était notre routine quotidienne.¹⁹

DOCUMENT 9 : Massacre de nouveaux-nés

Les attaquants entrèrent dans la maternité. Ils rassemblèrent les enfants et commencèrent à les frapper à coups de machettes (...) Ils quittèrent la clinique quand ils pensèrent que tout le monde était mort et allèrent vers l'église où il y avait beaucoup de monde. Quelques enfants vivaient encore, mais l'un d'eux était gravement blessé. Nous sommes restés de longs jours à l'intérieur avec les morts et les blessés, jusqu'à l'arrivée des Inkontanyi²⁰

DOCUMENT 10 : Une voisine fait du zèle

Je continuais de me cacher dans les broussailles, tout le jour, avec mes enfants. Dans la soirée, une vieille voisine passa pour chercher de l'eau. Comme je la connaissais, je la saluai. J'espérais qu'étant elle-même grand-mère, elle me comprendrait. Elle me questionna sur l'accouchement. Je lui dis que j'avais eu le bébé, sans dire que c'était un garçon. Elle avait de la sympathie dans la voix et me demanda de lui montrer le bébé. J'avais peur, mais que pouvais-je faire ? Quand elle vit le garçon, elle commenta : "Ah, tu as donné le jour à un autre Inyenzi". Elle prit un bâton et frappa l'enfant. Il ne poussa qu'un cri avant de mourir. Il était âgé de dix heures. Puis elle ajouta : "Les autres enfants, ça ira. Après tout, j'entends qu'ils travaillent bien à l'école . ""

Elle m'ordonna d'enterrer l'enfant, mais je refusai. Je lui dis : "le sang de mon enfant est sur tes mains . Enterre-le- toi-même." Elle rentra chez elle et lâcha ses enfants sur nous. Quand ses fils arrivèrent, ils se jetèrent sur mon fils de 7 ans, Emmanuel Mugiraneza. L'un d'eux commenta : ce futur Inyenzi, il doit disparaître, sinon ils sera notre maître quand il sera plus vieux".²¹

¹⁹Anastase, de Butama, près de Kigali, African Rights, p.393.

²⁰ Jean Baptiste Ndeze, 10 ans, de Gahini, African Rights, p.335

²¹ Liberata Mukasakindi, 37 ans, de Gitarama-African Rights, p.335

DOCUMENT 11 : Témoignages d'enfants

-Dans notre fuite, on a rencontré la Milice. Ils nous ont enfermés dans une maison, et ils ont commencé à tirer. (...)

-Il y a eu beaucoup de gens qui ont été blessés, comme toi ?

-Non. Tout le monde a été tué. (un garçon, environ 11 ans)

On s'était réfugié dans une église. Et puis ils sont venus. Ils ont pris des pierres, et ils ont commencé à tout casser. Ils ont lancé des grenades aussi. D'un côté, j'ai reçu une pierre, et là (à la tête) ils m'ont tapé dessus.

-Pourquoi ils t'en voulaient ? Pourquoi ils en voulaient aux enfants ?

-Ils voulaient exterminer tous les Tutsi (une petite fille, environ 9 ans)²²

DOCUMENT 12 : Des Bahutu solidaires

Je me suis caché dans les bois et dans les maisons des Hutu. Plusieurs Hutu m'ont sauvé : ils m'ont caché et ont trouvé des moyens pour m'aider à fuir.²³

DOCUMENT 13 : Un cas de résistance

Les Tutsi du Ruhengeri décidèrent de résister. Ils combattirent les Interahamwe pendant deux longues semaines. La plupart employèrent des armes traditionnelles mais certains disposaient de fusils et de grenades. Incapables de nous défaire, ils allèrent chercher des renforts. Ils revinrent avec un grand nombre de militaires, d'Interahamwe et de civils. Non seulement armés jusqu'aux dents, mais fous de rage. Ils ne pouvaient croire que nous avions résisté si longtemps. Aussi arrivèrent-ils avec l'intention de nous écraser. Comment pouvions-nous combattre leurs balles et leurs grenades ? Avec quoi ?²⁴

²² *Témoignages* recueillis près de la frontière tanzanienne (k), *Fuir pour vivre*, Envoyé spécial, mai 1994, FRANCE 2

²³ *Abbé Oreste Incimatata, Gahini*, African Rights, p.598.

²⁴ *Jean Damascène Twagiramukiza, commerçant.*, cité dans African Rights, p.624.

DOCUMENT 14 : Les circonstances des massacres (synthèse)

Les tueries sont exécutées dans des conditions atroces, affreusement cruelles. Elles sont en effet précédées d'actes de torture ou autres traitements cruels, inhumains et dégradants. D'une manière générale, les victimes sont attaquées à coup de machettes, de haches, de gourdins, de massue, de bâtons et de barres de fer. Les bourreaux vont parfois jusqu'à couper successivement les doigts, la main, le bras, les jambes avant de trancher la tête ou de fendre le crâne. Des témoins rapportent qu'il n'est pas rare que les victimes supplient leurs bourreaux ou leur proposent de l'argent pour être exécutées plutôt par balles qu'à la machette. Il a aussi été signalé que lorsque les Tutsis sont enfermés dans une salle ou dans une église que les miliciens n'arrivent à ouvrir, les militaires viennent à leur secours : ils défoncent les portes, lancent des grenades dans la salle et laissent le soin aux miliciens d'achever le travail. La barbarie n'épargne ni les enfants des orphelinats, ni les blessés des hôpitaux qui sont enlevés et tués ou achevés. Des mères se sont vues obligées de piler leurs enfants, tandis que des employés hutus travaillant pour Médecins Sans Frontières (fin avril 1994) ont été contraints de tuer leurs collègues tutsis. Ceux qui ont eu le courage de refuser ont été tués. On a même signalé que les bourreaux, après avoir exécuté leurs victimes en pleine rue au vu et au su de tous, les découpent en morceaux et certains n'hésitent pas à s'asseoir sur les corps pour boire une bière en attendant que les prisonniers viennent ramasser les corps.²⁵

DOCUMENT 15 : Un bilan très partiel des massacres

- 2.800 personnes ont été tuées dans une église de Kibungo,
- 6.000 Tutsi ont été tués dans une église de Cyahinde où ils étaient réfugiés. On a compté 200 survivants.
- 4.000 personnes ont été tués dans une église de Kibeho ;
- 2.000 personnes ont été tuées dans une paroisse de Mibirizi;
- 4.000 personnes ont été tuées dans une paroisse de Shanghi,
- 500 personnes ont été tuées dans une paroisse de Rukara,
- Des centaines de patients et du personnel médical ont été tués dans les hôpitaux de Kigali et de Butare;
- 31 orphelins tutsis et 11 volontaires de la Croix Rouge qui essayaient de les protéger ont été tués dans l'orphelinat de Butare ;
- 88 élèves ont été tués dans leur école à Gikongoro.²⁶

²⁵Nations unies, Commission des Droits de l'Homme, Rapport du 25 juin 1994, pages 9-10

²⁶ Human Rights Watch/Africa (rapport de juin 1994)

Les victimes : note historique

Au printemps 1994, plusieurs nécrologies de groupes de personnes massacrées au Rwanda parurent dans la presse belge (**documents 1, 45 et 46**)

Il s'agit d'une proportion infime des victimes : les familles citées comptaient soit un conjoint belge, soit des parents résidant en Belgique, ou y séjournant en vacances. Jusqu'au 6 avril 1994, un processus de paix était en cours ; les tueries ont surpris presque tout le monde.

L'auteur du récit figurant au **document 2** faisait partie d'un convoi d'étrangers évacués par les casques bleus, (aux environs du 10 avril 1994). Son témoignage sur la chasse aux Batutsi (et subsidiairement aux Belges) montre le caractère organisé des tueries : quadrillage du pays, utilisation du réseau routier, encadrement des civils par des "conseillers", sentiment de participer à une oeuvre à grande échelle, sélection des victimes d'après la carte d'identité.

Sur la carte d'identité rwandaise (**document 3**), la mention de l'ethnie (loi du 27 octobre 1988) se trouvait juste en-dessous de la photo. C'est cette notation d'allure impartiale, innocente, qui a permis le repérage d'innombrables victimes ...

La pirouette du président Habyarimana (**document 4**) ne fait que confirmer le caractère objectif, essentiel de cette classification, aux yeux de son régime...qui ne l'avait pas inventée : elle figurait déjà la carte d'identité émise par les autorités coloniales belges (**document 5**).

D'autres inscriptions permettaient la sélection des victimes à domicile : sur chaque maison, des signes à la craie correspondaient aux fiches familiales réalisées lors du recensement de 1991. Les tueurs n'avaient qu'à les consulter pour savoir qui était tutsi et donc qu'ils devaient abattre²⁷.

Les églises, hôpitaux, écoles, hôtels, stades avaient été épargnés lors des massacres des années précédentes. Tout naturellement, ces lieux servirent de refuges en 1994 : ils devinrent alors de pièges mortels (**document 6**).

A noter : le rôle de la garde Présidentielle et la sélection des victimes, que nombre de tueurs connaissent personnellement.

Le **document 7** montre également l'implication des militaires, opérant liste à la main. Il aborde la dimension sadique des tueries, attestée par l'ensemble des témoins (voir aussi **document 14**)²⁸.

Dans le chef des tueurs, l'usage systématique de la machette semble la marque d'une symbolique collective, plutôt que celle d'une technologie primitive. Il n'empêchait nullement celui des armes à feu, des autobus, des bulldozers.

Ainsi à Kibungo, commune de l'est du pays où le nombre de 25 à 30.000 : on massacrait le jour et on remplissait les fosses la nuit, à l'aide de caterpillars. Un témoin caché dans un buisson, non loin d'une fosse affirme avoir compté, en une nuit, vingt grands camions venir y déverser des corps.²⁹ Le processus d'extermination revêt *aussi* un caractère industriel.

D'après le **document 8**, il ne s'agit plus de tueries immédiates, mais différées et accompagnées de cette volonté d'anéantissement moral que constitue le viol.

Certains sites sont ainsi devenus des *centres d'assassinats de masse*.

²⁷ Récit fait en septembre 1994 à Samuel POOS (Le Ligeur, 4 janvier 1995) - confirmé par d'autres visiteurs.

²⁸ A relever aussi, dans le document 14, l'utilisation des victimes en sursis pour enterrer les victimes.

²⁹ Récit fait en septembre 1994 à Samuel POOS (Le Ligeur, 4 janvier 1995)- confirmé par d'autres visiteurs.

Les documents 9 à 11 indiquent qu'il s'agissait d'exterminer tous les Batutsi dès le berceau, non pour ce qu'ils auraient fait, mais pour ce qu'ils étaient : c'est un des caractères qui qualifient un génocide. Le **document 10** montre que ce projet était également assumé par une "brave" grand-mère, familière de longue date des victimes (il existe de multiples autres témoignages de ce phénomène).

Il existe aussi de nombreux récits montrant des bahutu solidaires (exemple : **document 12**).

Le **document 13** témoigne que des victimes désignées résistèrent, les armes à la main, compliquant ainsi le programme des assassins. Ainsi, le génocide tutsi a entraîné, lui aussi, au moins une révolte.

Le bilan partiel reproduit ici (**document 15**) mentionne au moins 19.619 morts, soit 1/25 et 1/50ème du nombre des personnes assassinées, selon les évaluations courantes.

En septembre 1994, certains charniers- par exemple à Nyarubuye, près de la frontière tanzanienne étaient encore visibles. Mais pourra-t-on jamais compter de façon précise l'ensemble des victimes et, parmi elles, celles qui l'ont été en fonction de leur origine ethnique, celles du génocide ?

Chapitre II : LES TUEURS

Document 16 : Aveux

- On faisait tout en même temps. Les uns coupaient, les autres frappaient, moi j'avais une machette, je coupais : le bras, la tête, la nuque. Tu frappais où tu pouvais, en fait. On faisait les choses à la hâte. (Un homme jeune).

- On nous donnait des gourdins et on nous disait où frapper. On le faisait pour ne pas être tué. (une femme)

- Avec un bâton, je frappais la tête, et ils mouraient sur le coup. (Un adolescent)

- On était complètement paniqué quand on tuait. On se disait que si on ne le faisait pas assez vite, ils allaient nous abattre. Alors, l'un coupait le bras, l'autre la tête, l'autre la jambe, et ainsi de suite et après, on se sauvait. (un homme d'âge moyen).³⁰

DOCUMENT 17 : Le Président : "Qu'on s'en débarrasse !"

*Pardonnez-moi, parce qu'habituellement je ne m'exprime pas ainsi avec autant d'émotion dans la voix. Il faut que je vous dise ce que j'ai sur le coeur. Celui qui ne se sent pas concerné par notre combat, et bien qu'il fiche le camp! Des traîtres sont allés à l'extérieur du pays pour apprendre à manier le fusil. Vous, vous les connaissez, moi je ne les connais pas. Alors, que chacun d'entre vous donne des noms, pour qu'on s'en débarrasse. Soit nous perdons la guerre, soit nous faisons le bon choix et nous la gagnons. Je vous le répète, nous ne gagnerons cette guerre que si vous nous débarrasser de ces gens qui hésitent et qui disent que cette guerre ne nous concerne pas.*³¹

³⁰ Déclarations recueillies à la prison de Kigali (k) FR3, *Autopsie d'un génocide*, septembre 1994

³¹FR3 : *Etat d'urgence : autopsie d'un génocide*, septembre 1994.

DOCUMENT 18 : Rôle des autorités locales

J'ai personnellement tué cinq personnes à la machette (...) Le bourgmestres de Murambi et Kayonza dirigeaient les opérations dans notre commune. Quand le président est mort, ils nous dirent que c'étaient les Belges qui l'avaient tués. Mais ceux qui racontaient cette histoire répandaient aussi la rumeur que les Tutsi de la région s'étaient réunis et avaient décidé de tuer les Hutu. C'étaient des soldat qui colportaient cette histoire. Ils allaient chez les officiels des différentes cellules et chez les conseillers et leur demandaient de répéter cette information aux gens. J'ignore d'où venaient ces soldats, mais ils n'étaient pas d'ici. Notre conseiller, Joseph Munyaneza, dit aux Hutu de riposter et de se défendre (...). Les conseillers convoquèrent une assemblée des chefs de cellule pour leur parler du complot tutsi. Un meeting général fut convoqué. Mais les Tutsi et les Hutu qui, d'après eux, parlaient comme le F.P.R., ne furent pas invités. Au meeting, les conseillers dirent que les Hutu devaient tuer les Tutsi et tous ceux qui étaient contre le gouvernement. (...) Beaucoup de Hutu demandèrent la parole en disant qu'ils vivaient auprès de ces gens ou étaient mariés avec eux. Munyaneza dit : "ou bien vous les tuez ou bien vous serez tués ". (...) Ce matin-là, nous nous sommes rendus à l'administration et nous avons reçu des machettes et des gourdins.³²

DOCUMENT 19 : Consignes

*- On vous disait à quoi devaient servir les armes ?
 - Ces armes devaient tuer tous ceux qui étaient pour le F.P.R..
 - Il n'y a que des Tutsi qui ont été ?
 - Non.
 - Vous aviez la liste des gens à tuer. Comment saviez-vous qui devait être tué ?
 - Tout dépendait des zones visées. Il y avait chaque fois un responsable dans la zone qui donnait la liste de ceux qui devaient être tués.
 - Et que pensez-vous maintenant de ce que vous avez fait ?
 - Que nous avons mal fait, et qu'on nous a roulés. On ne connaissait pas la situation.³³*

³²Jean Bosco Bugingo, marié, cinq enfants, de Muhazi, African Rights, p.572

³³ Un prisonnier (k), région de Gahini, L'Hebdo-Rwanda : le cauchemar éveillé RTBF juin 1994.

DOCUMENT 20 : Les certitudes des tueurs

Chaque nuit, lorsque nous repérons des collaborateurs du F.P.R., la consigne arrivait aux barrages routiers et s'ils étaient arrêtés, ils étaient cernés et tués avec leur famille. Tout le monde était tué, car si l'un d'eux s'échappait, il pourrait rejoindre le F.P.R. et revenir nous attaquer. Dans plusieurs cas, des enfants étaient récupérés par la Croix-Rouge, mais si le père ou le frère était membre ou sympathisant du F.P.R., alors toute la famille était tuée, même les enfants. Car plusieurs des grands chefs du F.P.R. qui nous attaquent aujourd'hui étaient des enfants quand ils ont quitté le Rwanda. Personnellement, je n'ai tué que dix personnes.³⁴

DOCUMENT 21-24 : L'arrière-fond radiophonique : enregistrements d'émissions de R.T.L.M.

Le 5 mai, le nettoyage des Tutsi devra être terminé ... la tombe n'est qu'à moitié pleine, qui va nous aider à la remplir ?³⁵

*On recherche 100.000 jeunes, pour que nous tuions les agents du F.P.R. et que nous les exterminions. Ce sera d'autant plus facile qu'il s'agit d'une seule ethnie. Par exemple, tu n'as qu'à regarder la taille de la personne, sa physionomie, tu n'as qu'à regarder son petit nez fin et à le casser. Pour finir, prenez vos machettes, prenez vos lances, faites-vous épauler par les soldats. Les agents du F.P.R., exterminiez-les, parce qu'ils sont maudits. (...)
Continuez à écouter R.T.L.M., radio libre et indépendante.³⁶*

Combattez les Inyenzi, écrasez-les, debout ! (...) Avec vos lances, vos bâtons, vos fusils, vos épées, des pierres, tout, transpercez-les, ces cafards, ces ennemis de la démocratie, montrez que vous savez vous défendre, encouragez vos soldats (...) et vous, administrateurs communaux, maintenez les obstacles sur les routes, organisez des patrouilles nocturnes, des barrages, distribuez des armes à la population pour qu'elle se défende : le Gouvernement se chargera de ses propres armes (...) Si un fermier entend des tirs, ordonnez-lui de cesser son travail et d'aller se battre. Il doit cultiver et combattre en même temps.³⁷

³⁴Jacques, interviewé par Robert Block, du *Indépendant*, août 1994, *African Rights*, p.314

³⁵Reporters Sans Frontières, Nations Unies. Commission des Droits de l'Homme- Rapport du 28 juin 1994, pages 16-17

³⁶Enregistrement (d'avril 1994?) (k), reproduit dans *Autopsie d'un génocide*, FR3, septembre 1994

³⁷ cité dans *African Rights*, p.74

En vérité, tous les Inkotanyi périront... ils disparaîtront de ce pays. Ils croient qu'ils ressusciteront, mais ils disparaissent progressivement grâce aux armes qui les frappent mais aussi au fait qu'on les tue comme des rats. Ainsi, quand les dirigeants des Inyenzi qui sont à Murindi³⁸ enverront leurs troupes à Kigali elles ne trouveront aucun Inkotanyi dans la ville pour les accueillir.³⁹

DOCUMENT 25 : Témoignage d'une "cible" de R.T.L.M.

Le célèbre animateur Kantano Habimana avait toujours le mot pour faire rigoler les gens, y compris ceux qui ne l'aimaient pas. Même pendant la guerre, on ne pouvait s'empêcher de l'écouter. Pour moi par exemple, il a dit : "je viens d'apprendre que les gens qui sont allés chez lui ne l'on pas trouvé. Où est-ce qu'il peut être ? Continuez à fouiller le quartier. "Il le disait d'une façon drôle, on avait envie de rire comme si c'était un jeu (...). Il disait par exemple : "Nous avons réussi à tuer les gens du F.P.R. qui étaient ici. Nous les avons tous eus, mais quand même, soyez vigilants : je viens de circuler à Nyamirambo, et il y a un petit F.P.R. qui a failli m'avoir une patte !" (...). S'il avait été bien intentionné, il aurait pu faire beaucoup de bien."⁴⁰

Les tueurs : note historique

Le **document 16** a été enregistré dans une des cours surpeuplées de la prison de Kigali, plusieurs mois après les tueries; on ignore si outre les journalistes, des représentants des nouvelles autorités assistaient à ces confessions, qui donnent l'image d'une participation active bien qu'obligatoire de toute la population. En outre, les suspects tentent d'atténuer leur responsabilité personnelle.

Cette vision doit être complétée par le **document 17**, qui reproduit un appel du sommet. C'est le président autoproclamé Théodore Sindikubwabo qui prononça ce "discours de Butare" diffusé par la radio nationale. Pendant près de deux semaines après la mort de Juvénal Habyarimana, alors que la capitale et les autres préfectures étaient à feu et à sang, Butare, au sud du pays, était restée relativement calme. Le préfet, Jean-Baptiste Habyarimana, était le seul préfet tutsi du Rwanda. Le 19 avril, une équipe dont faisaient partie Sindikubwabo et Kajuga (membre de l'*Akazu* et chef des milices), prit les choses en main à Butare. Le préfet et sa famille liquidés, un pouvoir parallèle se mit aussitôt en place. Immédiatement après l'appel

³⁸Site de l'Etat-Major du FPR, au nord de Buyemba.

³⁹Propos de l'animateur Kamtano Habimana, 10 mai 1994 (K) cité dans Reporters Sans Frontières, p. 65-66.

⁴⁰Interview de Sixbert Musangamfura, in Reporters Sans Frontières, p. 78-79.

présidentiel, des ordres furent transmis aux différents échelons administratifs, dans un pays traditionnellement très hiérarchisé.⁴¹ (cf. documents 18 à 20).

Lorsqu'elles étaient écrites ou enregistrées, les consignes étaient codées sous divers euphémismes transparents : "autodéfense populaire", "travail agricole en commun" (*umuganda*), "désherbage". Entre le 19 et le 29 avril, le bilan des tués dans cette préfecture s'établirait à 100.000 sur 800.000 habitants⁴². Entre autres, le 21, sur le campus universitaire, les tueurs traquèrent, chambre par chambre, les internes tutsi et hutu présumés opposants. Le 23, ils massacrèrent 170 malades de l'hôpital sous les yeux de M.S.F. et forcèrent des médecins hutu à tuer leurs confrères tutsi (cité aussi par le **document 14**).

L'auteur des aveux du **document 19** fait partie d'un groupe de personnes enfermées dans une sorte de dépôt rural gardé par des soldats du F.P.R.. L'un de ces derniers déclare qu'il s'agit de "petits tueurs" qui ont été abusés et ont surtout besoin d'être rééduqués.

Les extraits d'enregistrements de R.T.L.M. (**documents 21-25**) donnent des éléments d'ambiance. Les animateurs, dans leur "matraquage", font preuve d'un professionnalisme terriblement efficace.⁴³

On peut d'ailleurs se demander quelles substances imbibaient les tueurs - en plus du bourrage de crâne - pour qu'ils en arrivent à commettre les atrocités mentionnées entre autres dans les documents 14 et 16.

⁴¹L'agenda d'un brigadier de police communal, mentionnant une série de réunions, a été retrouvé (Autopsie d'un génocide, FR3, septembre 1994).

⁴²Evaluation d'un couple de pasteurs restés sur place. (*ibidem*)

⁴³Des appels au meurtre furent lancés entre autres par le responsable des émissions en français, Georges Ruggiu (de Liège). *A chacun son Belge*", a-t-on entendu (cité par *Le Monde Diplomatique*, août 1994). Rappelons que les fondateurs et actionnaires de RTLM se confondaient largement avec le clan présidentiel ou *Akazu* (voir chapitre IV).

Chapitre III : L'IDEOLOGIE

DOCUMENT 26 : Les Batutsi écartés des postes-clé ?

En jetant de la poudre au yeux des observateurs par la NOMINATION de quelques TROMPE-L'OEIL (...) le régime a (...) donné la pleine mesure du peu de cas qu'il fait de la force du droit et de la justice au profit de la force ethnique comme l'illustrent ces quelques statistiques :

1. AU GOUVERNEMENT : 1 seul Tutsi (Ambroise MULINDANGABO)

- corps des Secrétaires Généraux : 1 seul Tutsi (J.M. Vianney MBAGUTA)

- dans les Préfectures : 0

- dans les sous-préfectures : 0

- dans les communes : 0

2. DANS LE PARTI

- Comité Central : 1 porte-drapeau (P. Claver KARENZI)

- Secrétaire Général : 0

- Comités préfectoraux : 0

- Comités sous-préfectoraux : 0

- Conseil National de Développement : 1 seul (le même qu'au Gouvernement) (...)

3. DANS L'ARMEE :

- Officiers supérieurs : 1 (Epimaque RUHASHYA, pauvre COLONEL chargé de l'animation des épouses des militaires !)

- Officiers : 0

- sous-officiers : 0

- Soldats et Gendarmes : 0

Cette représentation quasi-nulle des Tutsi est la résultante logique de la politique délibérée du pouvoir de Kigali d'ANNIHILER l'ethnie.⁴⁴

⁴⁴Prudence Migambi et Concorde Munyarwanda, Seconde lettre ouverte aux présidents des pays membres de la C.P.E.G.L., Kigali (?), 1989 (document *Citoyens Pour un Rwanda Démocratique*).

DOCUMENT 27 : Exaltation de l'ethnie

° A TOUT LES HUTU DU MONDE !

° Redécouvrez votre ethnie car les tutsi vous ont appris à la méconnaître. Vous êtes une ethnie importante du groupe Bantou dont le nombre dépasse les 15.000.000 d'habitants en Afrique centrale et orientale. (...)

° Sachez qu'une minorité orgueilleuse et sanguinaire se meurt entre vous pour vous diluer, vous diviser, vous dominer et vous massacrer. (...)

° Les Tutsi qui proposent l'effacement de l'ethnie possèdent un code franc-maçonnique qui leur permet de se reconnaître entre eux. Avant d'être belge, le flamand est flamand et le wallon est wallon. La nation est au-dessus des ethnies mais elle se construit par elles. La nation est artificielle mais l'ethnie est naturelle. (...)⁴⁵

⁴⁵Kangura 1992, reproduit dans Reporter Sans Frontières, p. 70-

DOCUMENT 28 : Appel à la conscience des Bahutu

Voici les 10 Commandements

1. Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi où qu'elle soit, travaille à la solde de son ethnie. Par conséquent est traître tout Muhutu :
 - qui épouse une mututsikazi;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa concubine;
 - qui fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou protégée.
2. Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille. Ne sont elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes!
3. Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères et vos fils à la raison..
4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires. Il ne vise que la suprématie de son ethnie.

"RIZABARA UWALIRAYE"⁴⁶

- Par conséquent, est traître tout Muhutu :
- qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires
 - qui investit son argent ou l'argent de l'Etat dans une entreprise Mututsi
 - qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi
 - qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (L'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...).
5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité, doivent être confiés aux Bahutu.
 6. Le secteur de l'Enseignement (élèves, étudiants) doit être majoritairement Hutu.
 7. Les Forces Armées Rwandaises doivent être exclusivement Hutu. L'expérience de la guerre d'Octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une mututsikazi⁴⁷
 8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.
 9. - Les Bahutu doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs Frères Bahutu.
 - Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent rechercher constamment des amis et des alliés pour la Cause Hutu, à commencer par leurs frères bantou.
 - Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.
 - Les Bahutu doivent être constamment fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.

⁴⁶Dicton en kinyarwanda archaïque, difficilement traduisible.

⁴⁷Mesures déjà appliquées sous le régime de Habyarimana.

Remarque grammaticale : un **Muhutu**, un **Mututsi**, des **Bahutu**, des **Batutsi**, une **Umututsikazi**, une **Umututsikazi**, etc.

10. La Révolution Sociale de 1959, le Référendum de 1961 et l'idéologie Hutu, doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux.

Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie

Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.⁴⁸

⁴⁸revue Kangura (Kigali), décembre 1990 : circulait en tract, notamment en Belgique.

AGATA NA RUGENERA BARASHAKA
KUYAHO BANYANYEMO AYABO

DOCUMENT 29 :
Argument-massue



Traduction : Agathe (Uwilingiyimana, premier ministre)⁴⁹ et Rugenera (ministre des finances) veulent partir en emportant leur part.

Légende du dessin : (le vigoureux militant, porteur d'une massue cloutée, modèle Interahamwe, dit : *Allez manger ce que vous trouverez ailleurs. Moi, Sans-Pitié, je refuse. Je vais vous casser la gueule.*"

Moi, S Le rat représentant Rugenera dit : *"Mon bébé, comment va-t-on se prendre?"*⁵⁰

DOCUMENT 30 : Les groupes-cibles

L'ennemi principal "est le tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas les réalités de la Révolution Sociale de 1959, et qui veut conquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes". Le partisan de l'ennemi principal "toute personne qui apporte son concours à l'ennemi principal".

L'ennemi ou son partisan, "qu'il soit rwandais ou étranger de l'intérieur est reconnu notamment par l'un des actes ci-après :

- prendre les armes et attaquer le Rwandais;
- acheter les armes pour les combattants de l'ENI;
- cotiser l'argent pour soutenir l'ENI;
- appuyer matériellement l'ENI, sous n'importe quelle forme;
- faire de la propagande favorable à l'ENI;
- effectuer des recrutements au profit de l'ENI;
- se livrer à l'intoxication de l'opinion publique, par la propagation de rumeurs et de fausses informations ;
- se livrer à l'espionnage au profit de l'ENI (...)
- organiser ou provoquer des révoltes, des grèves et des désordres de toutes sortes pour soutenir l'action de l'ENI;
- refuser de combattre l'ENI ;

⁴⁹Agathe Uwilingiyimana fut massacrée deux mois plus tard, en même temps que les dix paras belges chargés de la protéger; quand à Marc Rugenera, que nous retrouverons au document 37, il échappa de justesse à ce sort.

⁵⁰Kangura, février 1994, reproduit par Reporter Sans Frontières, pp. 60-61.

- refuser de satisfaire aux réquisitions de guerre; (...)

L'ENI et ses partisans se recrutent essentiellement parmi les groupes sociaux suivants:

- Les réfugiés Tutsi ; (...)
- Les Tutsi de l'intérieur;
- Les Hutu mécontents du régime en place;
- Les sans-emplois⁵¹ de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda;
- Les étrangers mariés aux femmes Tutsi;
- Les peuplades Nilo-Hamitiques de la région;
- Les ennemis en fuite.⁵²

⁵¹ Et pourtant le pouvoir rwandais se déclarant héritier d'une révolution sociale.

⁵² Document de l'Etat-Major des Forces Armées Rwandaises. 21 septembre 1992, cité dans Rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur les droits de l'homme, mars 1993, pp. 63-65.

DOCUMENT 31 :**Rapport d'opération
d'un officier
de gendarmerie**

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
GENDARMERIE NATIONALE

CONFIDENTIEL

FICHER GENERAL

Au chef EM Gd N⁵³

Info : Chef Fichier Central

Objet : Rapport de destruction
de personnel et de récupération
des armes se trouvant chez
MAGYAMBERE Silas à Kabuye

1. Je soussigné NIZEYIMANA Jean de Dieu. SLT Sd 46? no de matricule, ai l'honneur de vous transmettre le rapport détaillé de la mission qui m'avait été confiée par le Lt Col RUTAYISIRE en date du 06 OCT 90 à savoir la destruction du personnel et la récupération des armes se trouvant chez MAGYAMBERE Silas à Kabuye.

2. Disposant d'un effectif de 16 Gds dont SM Aloys RUZEMDAZA qui travaille au bureau G2 EM Gd N. J'avais la mission verbale, cette mission verbale avait été donnée au Tarmac et chacun des seize connaissait la mission avant le départ. Cette mission verbale était délibérée comme suit : "Tu iras effectuer la mission de destruction du personnel occupant la maison de MAYAMBERE. Après l'avoir détruit, tu effectueras une fouille dans toute la maison, tu nous apporteras toutes les armes qui s'y trouveraient ainsi que tous les autres effets y relatifs. Probablement que la porte d'entrée serait fermée; tu utiliseras les cartouches pour la défoncer. Tu détruiras tout le personnel qui s'y trouveraient et ramasseras toutes les armes et munitions qui se trouveraient dans la maison. Attention, je ne te cache rien, l'ennemi se trouve même dans les alentours de la maison. Tu auras donc intérêt à faire vite et à décrocher à temps. Bonne chance!".

3. Après avoir constitué l'équipe d'appui dirigée par SM RUZEMDANA Aloys et l'équipe d'attaque dirigée par moi-même, nous sommes partis. Arrivé sur les lieux, j'ai placé l'équipe d'appui et je me suis porté à la porte d'entrée avec le restant de l'effectif. Celle-ci était effectivement fermé comme le Lt Col RUTAYISIRE l'avait cru. Nous avons défoncé l'enclos, tuant trois personnes : deux hommes et une femme. Nous avons récupéré la radio Grundig Sattelite 2000⁵⁴ que ces derniers manoeuvraient dans la cour intérieure. Nous sommes entrés dans la maison et avons effectué une fouille de toutes les chambres. Nous avons trouvé : - Un Pistolet (jouet) D-S-9 SOR- Un Pistolet (jouet) F502 New Shape- Un Pistolet (jouet) FROMAYEUR ACV(?)- Une Cassette Recorder N2506 - Une Câble électrique de 15 m. Nous avons décroché sous le feu de l'ennemi qui se trouvait dans la bananeraie d'à côté. Arrivé au camp MACYURU, j'ai fait le rapport au Lt Col RUTAYISIRE qui m'a félicité avec toute mon

⁵³ Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale. Les autres abréviations militaires sont transparentes.

⁵⁴Récepteur ondes courtes, fabriqué depuis 1974 et courant en Afrique Centrale (information : importateur GRUNDIG)

équipe. Tel est le déroulement complet de la mission qui m'avait été confiée. Les Objets que nous avons saisis ont été remis à l'EM Gd N.

Je jure que le présent rapport est sincère
 NIZEYIMANA J. de Dieu/SLt Gd
 Chef de Peloton (signature)⁵⁵

CONFIDENTIEL

L'idéologie : note historique

A notre connaissance, il n'existe pas encore d'étude générale sur l'idéologie "Hutu Power", née au cours des années 50, édulcorée dans les publications du régime pendant une trentaine d'années, ravivée et diffusée massivement depuis le début de la guerre 1990, alimentant de façon plus ou moins explicite les appels aux massacres matraqués sur R.T.L.M. en 1994, idéologie qui n'est sans doute qu'un avatar des textes fondateurs du racisme "scientifique" avec ses divagations sur l'opposition Bantous-Ethiopiens. Les textes cités ici ne montrent que quelques aspects de ces constructions.

Le **document 26**, émanant d'opposants au régime, dénonce une mise à l'écart *de facto* des Batutsi, mais ne prouve rien par lui-même. De même qu'il est impossible de chiffrer le pourcentage réel des batutsi dans la population rwandaise (certaines déclarations étaient inexactes, et les statistiques manipulées), il est risqué d'évaluer la part respective du hasard et celle d'une "volonté délibérée d'ANNIHILER l'ethnie". On sait, de plus, que les bahutu du sud étaient écartés au profit de ceux du nord, fief du clan présidentiel.

Le racisme se précise dans le document 27. On y relève la pan-hutuïsme", le "pan-bantouïsme" et la dénonciation de la minorité tutsi comme "orgueilleuse et sanguinaire", possédant un "code franc-maçonnique". L'ethnie prime la nation. L'analogie avec la Belgique est troublante (Eigen Volk Eerst), de même que la connivence avec un courant de l'extrême-droite européenne s'exprimant dans le concept d'Europe des Ethnies". Après avoir servi d'euphémisme pour "tribu", le mot "ethnie" ne devient-il pas la manière élégante de prononcer "race" ?

Depuis l'évangélisation missionnaire, l'Afrique a connu une floraison de l'exercice de style à connotation sacrée dit "Les Dix Commandements du ...".

Ceux du Muhutu (**document 28**), texte fondateur paru dans *Kangura* deux mois après le début de la guerre et amplement diffusé, prônent l'apartheid social, culturel, économique, etc., voire l'épuration ethnique. les auteurs du décalogue partent de l'idée que les deux ethnies sont en situation d'affrontement.

Les "10 commandements" concluent un "Appel à la conscience des Bahutu", où les Batutsi "assoiffés de sang" sont accusés, citations apocryphes à l'appui, de "haïr et de traquer" les Muhutu, de vouloir "exterminer les intellectuels et dominer les agriculteurs" hutu en cherchant à réinstaurer le servage aboli par la "révolution sociale de 1959", de "créer un mécontentement généralisé", de refuser la démocratie, de diviser les Bahutu et enfin de "vendre leurs femmes et leurs filles aux hauts responsables Bahutu". Le machisme, la peur de la femme tutsi y sont au moins aussi exacerbés que la haine ethnique; le conjoint d'une Umututsikazi est d'ailleurs un

⁵⁵ Document *Citoyens pour un Rwanda Démocratique*.

"traître". Il serait également instructif d'analyser les défauts attribués aux Batutsi : fausseté, cruauté, malhonnêteté...

A propos du huitième commandement, il est difficile de voir pourquoi, dans la vie courante, un Muhutu devrait avoir ou ne pas "avoir pitié" d'un Mututsi car, sauf pour les privilégiés du régime, il n'y a guère de différence entre leurs modes de vie. Le lecteur est amené à penser que ce précepte a pour but d'ordonner aux Bahutu de ne pas aider les Batutsi en péril... quel péril y avait-il donc ?

Enfin, aux yeux des auteurs du texte, entre leur courant et les "*Inyenzi*", il n'est pas de troisième voie : tout Muhutu qui ne serait pas d'accord ("qui persécuterait son frère") à propos de cette idéologie est "traître" et un traître mérite la mort.⁵⁶

La caricature reproduite ici (**document 29**) frappe par sa vulgarité, sa violence, tant au niveau du dessin que du texte. La massue figure en bonne place dans la panoplie de *Kangura*, entre la hache et le pal.

Le **document 30** émane de l'Etat-major de l'armée rwandaise. Il s'agissait de "pousser les réflexions plus loin et de répondre à la question : "Que faut-il pour vaincre l'ennemi sur le plan militaire, médiatique et politique ?". La hiérarchie diffusa largement le produit de ces réflexions: une définition à large spectre de l'ennemi, afin "d'amener nos hommes à rester plus vigilants".

Le manque de vigilance ne saurait être reproché au sous-lieutenant NIZEYIMANA (**document 31**). Son intervention musclée aux débuts de la guerre permit la "destruction du personnel" d'un commerçant hutu soupçonné d'opposition, et la récupération d'un arsenal composé de trois pistolets-jouets, de vingt mètres de câble électrique, d'un enregistreur à cassette et d'un récepteur-radio de type archaïque.

Mécontentement social dévoyé en racisme structuré, y compris misogynie, obsession du sang, violence... d'aucuns ont parlé de nazisme *tropical*. La précision climatique est superflue.

⁵⁶Commentaires empruntés à Jacques GERARD : Les 10 commandements du Muhutu (inédit), 1994.

Chapitre IV : L'ETAT-MAJOR

DOCUMENT 32 : Discours de Mugesera : "Supprimez-les"

Ceux qui nous attaquent, ne les appelez plus Front Patriotique "Inkotanyi". Faites la distinction. Ce sont des "cancrelats" (Inyenzi). (...) Supprimez-les, et surtout qu'ils ne partent pas. L'erreur fatale que nous avons commise en 1959, c'est que nous avons laissé sortir les Tutsi du pays. Chez eux, c'était en Ethiopie, mais nous allons leur chercher un raccourci, à savoir la rivière Nyabarongo.⁵⁷

DOCUMENT 33 : Quelques personnes citées comme liées à l'AKAZU⁵⁸

Nom	Parenté	Fonction	Remarque
BAGOSORA Théoneste colonel		chef cabinet Affaires Etrangères	voir document 43
BIZIMUNGU Casimir		ex-ministre Affaires Etrangères, ministre santé	
KABUGA Félicien	sa fille mariée au fils aîné de Habyarimana	homme d'affaires, PDG de RTL, proche des CDR	exil en Suisse puis au Zaïre
KANZIGA Agathe	épouse Habyarimana	véritable chef du clan, donne les ordres définitifs	à Paris en avril déclarations anti- belges
MUGESERA Léon	proche de Habyarimana	vice-président MNRD pour Gisenyi, conseiller ministériel	démis en 93, après discours ci-dessus, arrêté au Canada en janvier 95
MUSABE Pasteur	frère cadet de Bagosora	directeur BACAR (Banque Africaine Continentale du Rwanda)	
NAHIMANA Ferdinand	ami du fils Habyarimana	ex-directeur Office rwandais de l'Information, directeur RTL	historien, idéologue, proche des CDR
NDINDILYIMANA Augustin		ex-chef d'état-major Gendarmerie, aurait hébergé réunions préparant le génocide	séjour récent en Belgique
NSENGIYUMVA Alphonse	gendre de Habyarimana	chef escadrons de la mort	
RUTAYISIRE lieutenant-colonel		Chef du Fichier Central	

⁵⁷Discours de Léon Mugesera (k), prononcé à Kabaya le 22 novembre 1992, cité dans le Rapport de la Commission d'Enquête 1993, p. 24-25.

⁵⁸D'après recoupements, voir bibliographie en fin de brochure.

RUHIGIRA Enoch		ex-directeur de cabinet de Habyarimana	séjour récent en Belgique
RWABUKUMBA Séraphin	beau-frère de Habyarimana	secrétaire particulier de Habyarimana, gère biens <i>Akazu</i>	séjour récent en Belgique
RWAGAFILITA Pierre Célestin (colonel)		chef d'Etat-Major Gendarmerie, aurait organisé massacres à Kibungo	séjour récent en Belgique
SAGATWA Elie	beau-frère de Habyarimana	secrétaire particulier de Habyarimana, recrute gardes	
SERUBUGA Laurent		ex-chef d'Etat-Major de l'Armée	
SIMBIKANGWA Pascal (capitaine)	beau-frère de Sagatwa	au "Fichier Central" (renseignements)	
ZIGIRANYIRAZO Protais	beau-frère de Habyarimana	ex-préfet de Ruhengeri responsable "réseau zéro"	dit "Monsieur Z"

DOCUMENT 34 : Exécution des consignes de l'Akazu

Les chefs des Escadrons de la Mort dont je peux te parler, c'est tout l'entourage de Juvénal Habyarimana, le Président de la République. (...)

Nous avons décidé de créer plusieurs journaux. Nous avons commencé par Kangura (...) Quand on voulait tuer telle personne ou telle autre, on écrivait des articles contre elle, pour préparer l'opinion et nous justifier à l'avance. Ensuite, on les tuait et on affirmait qu'on n'y était pour rien et que c'étaient les autres, nos ennemis, qui étaient les véritables assassins. (...)

Nous n'avions pas de salaire. Avant tout, nous étions des gens de conviction, les fers de lance d'Habyarimana. Nous devons faire tout, tout ce qui était possible, absolument tout pour qu'il reste au pouvoir.

Quand nous avons décidé de créer cette milice Interahamwe, on a aussi mis sur pied une autre unité, qu'on a appelée les Purs. Tous ces miliciens sont des gens du parti unique du Président, des gens entraînés à attraper et tuer sans laisser de traces, aucune trace.⁵⁹

DOCUMENT 35 : Des massacres organisés

Au début 1992, nous avons perpétré notre premier massacre.

Près de 70 d'entre nous ont été envoyés à Ruhengeri tuer des Tutsi du camp Bagogwe. Nous en avons massacré 10.000 en un mois, à partir de notre base du camp militaire de Mukamira, à Ruhengeri. Deux semaines plus tard, on nous envoyait au Bugesera, où nous avons liquidé environ 5.000 personnes. (...)

Munis de voitures de services et de bon d'essence, de machettes et de bidons, les hommes de main débarquent dans une commune ou une région - la "cible" désignée - pour y inciter la population locale, souvent avec le concours du bourgmestre ou d'autres autorités, à des "nettoyages", des pogromes anti-tutsi ou des tueries d'opposants. Lors d'une réunion à la "synagogue"⁶⁰, le 1er septembre 1992, le président Habyarimana a affirmé qu'il était indispensable de trouver tous les opposants politiques. Ceux qui refusaient de participer à l'extermination des Tutsi étaient considérés comme appartenant au F.P.R. (...).

Deux militaires français entraînaient les Interahamwe. D'autres furent envoyés en formation en Egypte. Les Français nous ont appris comment attraper les gens et comment les attacher. Des Français se trouvaient également au "fichier central", au centre de Kigali, où se déroulaient des séances de torture. (...) Peu de temps après le début des stages d'entraînement, les premières tueries ont commencé,

⁵⁹Enregistrement vidéo (k). Document FIDH, Ph. Dahinden, reproduit dans *Autopsie d'un génocide, Etat d'Urgence FR3, septembre 1994.*

⁶⁰Ainsi appelait-on un lieu de réunion de l'Akazu.

début 1992. Cela n'a pas empêché les conseillers français de poursuivre les entraînements.⁶¹

DOCUMENT 36 : Coopération Nord-Sud

*En janvier 1993, j'ai vu dans le fameux camp de Bigogwe, entre Gisenyi et Ruhengeri, les instructeurs français qui formaient les soldats responsables des massacres dans la région. C'est dans ce camp que, par camions entiers, les civils étaient amenés, torturés et exécutés, et c'est aussi par camions que les corps (dont certains bougeaient encore d'après les témoins rencontrés) étaient enterrés à l'aube dans une fosse commune près du cimetière de Gisenyi. (...)
J'ai moi-même enquêté sur ces escadrons de la mort. En quarante-huit heures, avec un juriste suisse, nous avons remontés à la source, c'est-à-dire à l'ex-chef de l'Etat, et à son équipe.⁶²*

DOCUMENT 37 : Camps militaires clandestins

*Je me rappelle d'une discussion lors d'un conseil des Ministres en janvier 1994 : j'ai demandé au ministre de la Défense Augustin Bizimana (MNRD) pourquoi il prenait des membres d'une organisation politique, leur faisait suivre un entraînement et les armait. Il répondit qu'une fois ces miliciens entraînés, ils deviendraient gardes dans les Parcs Nationaux. Je lui demandai alors s'il avait reçu une requête de l'Office du Tourisme et si oui, comment cet Office se proposait de payer cet entraînement. Je lui exprimai mon étonnement : tous les anciens gardes forestiers étaient déjà au chômage technique, car le Parc National en question avait été dévasté par la guerre. (...) Il ne répondit pas.
Nous savons qu'il recrutait des gens, partout dans le pays, pour rejoindre les Interahamwe. Quand je visitai ma région natale de Gitarama, des gens me citèrent des jeunes qui avaient rejoint les Interahamwe.⁶³*

⁶¹Interviews de Janvier Afrika à Nairobi, dans *The Weekly Mail and Guardian* (Johannesburg) et *Libération* du 21 juin 1994.

⁶² cité par KROP, *Le Génocide Franco-Africain*, p.77

⁶³ Marc Rugenera, *ministre des Finances début 1994, cité dans African Rights*, p.51

DOCUMENT 38 : Une traque de Batutsi avant 1994

(La Commission d'Enquête) a observé l'omniprésence des milices et leur expression arrogante à l'égard de la population. La Commission elle-même a été victime d'un incident grave. Deux membres de celle-ci, à leur retour d'une mission effectuée en commune de Kayove, le mardi 12 janvier (1993), ont été arrêtés vers 19 heures au lieu-dit Kanama par des individus qui avaient établi un barrage en travers de la piste. Ils se sont présentés comme faisant partie des Interahamwe, la milice du parti MRND, dont le chef de l'Etat assume la présidence. Ils étaient armés de machettes. Ils ont procédé à la vérification des identités. S'étant rendus compte à cette occasion que l'interprète appartenait à l'ethnie Tutsi, ils ont demandé de sortir de la voiture pour laisser celle-ci poursuivre leur chemin sans lui. Les délégués de la Commission ont refusé. Après quinze minutes de discussion, ils ont finalement pu poursuivre leur route avec l'interprète. L'un des deux délégués comprenait suffisamment le Kinyarwanda pour avoir très bien saisi que l'intention des Interahamwe était de tuer l'interprète.⁶⁴

L'état-major : note historique

Le discours dont nous reproduisons un extrait (**document 32**) a été prononcé dans la région natale président par Léon Mugesera, un de ses poches qui se vantait d'être son porte-parole.

Au-delà de confusion hydrographique (la rivière Nyabarongo fait partie du bassin du Nil-Blanc, qui ne mène nullement en Ethiopie), Mugesera signifie clairement : jeter les cadavres dans cette rivière qui baigne la capitale. Comme ce fut fait à plusieurs reprises depuis 1959. Dès le lendemain de son appel, des pogromes anti-tutsi ensanglantèrent les communes voisines.

Une semaine auparavant, dans un discours prononcé à Ruhengeri, Habyarimana avait déclaré que les accords d'Arusha n'étaient qu'un chiffon de papier.

Léon Mugesera avait-il parlé trop, trop tôt? Il fut démis de ses fonctions après que son discours eût été révélé par la Commission d'enquête Internationale de 1993. Diplômé de l'université de Laval, il séjourna au Canada où il fut arrêté à la fin du mois de janvier 1995, pour répondre de ses incitations au massacre, suivies d'effets.

Nous avons construit le **document 33** comme une hypothèse, découlant de déclarations multiples circulant au Rwanda et abondamment reproduite dans la presse et les ouvrages cités en fin de travail. Bien entendu, on n'avait pas sa carte à l'*Akazu*, structure informelle, mouvante, signifiant littéralement "petite maison" et désignant le clan présidentiel, plus spécialement la famille d'Agathe Habyarimana. D'aucuns ont appelé "synagogue" le lieu de réunion de cette coterie, et "réseau zéro" le bras exécutif de l'*Akazu*. L'ordre adopté ici est purement alphabétique. Le tableau permet de se faire une idée de la concentration du pouvoir politique mais surtout militaire et économique dans les mains d'un petit groupe soupçonné d'être à l'origine du génocide.

L'un des nervi de l'*Akazu* ne serait autre que Janvier Afrika. Agent du Service Central de Renseignement, puis homme de main travaillant directement pour la Présidence, il fut

⁶⁴ Rapport de la Commission Internationale d'Enquête sur les violations de droits de l'homme...(mars 1993), p.80

emprisonné après que ces révélations eussent été publiées dans un journal d'opposition. Il put être interrogé à la prison de Kigali, le 18 janvier 1993, par des représentants de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (**document 34**). On peut se demander si, comme Mugesera, les dires de Janvier Afrika n'étaient pas des fuites calculées, des ballons d'essai.

Pour preuve de ses déclarations, il réalisa des croquis qui conduisirent à la découverte des chantiers.

Aventurier ambigu, Janvier Afrika réussit à quitter le Rwanda, en juin 1994 il se trouvait à Nairobi, au Kenya. En ce qui concerne les dates et le nombre des victimes des "exercices" qu'il évoque, sa mémoire semble avoir flanché (**document 35**).

Ses déclarations sont confirmées par Jean Carbonare, de "Agir ensemble pour les droits de l'homme". co-auteur du rapport de la Commission d'Enquête de 1993 sur la situation au Rwanda, dont le témoignage met également en cause la France (**document 36**).

Les souvenirs du ministre Rugenera (**document 37**) ont été recueillis plusieurs mois après les faits, en zone F.P.R. Rugenera, ministre d'un gouvernement de transition, ne faisait pas partie de la tendance Hutu Power et était la cible de cette dernière (voir document 29).

La situation sociale précaire du Rwanda du début des années 90, aggravée et polarisée par la guerre, permettait un large recrutement pour les formations paramilitaires, parmi les sans-travail, voire les ex-détenus de droit commun à qui l'on promettait l'impunité, mieux : la récompense du crime. Pour leurs déplacements, les *Interahamwe* et *Impuzamugambi* disposaient de bons d'essence fournis par l'*Akazu*. Outre les camps paramilitaires, celle-ci contrôlait également des plantations non moins clandestines de cannabis, dont le trafic assurait des rentrées hors-comptabilité.

La garde présidentielle et le service central de renseignement, eux-mêmes entraînés dans les camp zaïrois de Kota-Koli, assuraient la formation militaire et idéologique des milices, notamment lors de séances d'apprentissage à la torture.

Ces milices eurent l'occasion de "se faire la main", lors de massacres à caractère génocidaire bien avant l'apocalypse de 1994 (document 38). Mais seul le recul chronologique nous permet de voir dans ces assassinats de masse à Kibilira (octobre 1990), dans les régions de Bagogwe (janvier 1991), du Bugesera (mars 1992), de Kibuye (août 1992), de Gisenyi (décembre 1992), non pas des dérapages, mais des manoeuvres et des avertissements.

CHAPITRE V : GENOCIDE

DOCUMENT 39 : La convention du 9 décembre 1948

Article II : Dans la présente Convention, le génocide s'entend comme l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe;
- b) atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe;
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.

Article III : Seront punis les actes suivant :

- a) le génocide,
- b) l'entente en vue de commettre le génocide,
- c) l'incitation publique et directe à commettre le génocide,
- d) la tentative de génocide,
- e) la complicité dans le génocide.⁶⁵

DOCUMENT 40 : Constat de médecin

*Ce n'est pas une guerre, mais une politique de massacres : dans une guerre, le nombre des blessés dépasse celui des morts, mais au Rwanda, il y a beaucoup plus de tués que des blessés. Le but est de tuer.*⁶⁶

⁶⁵Convention ONU, citée dans le Rapport Final de la Commission d'Experts, p.23.

⁶⁶Docteur Jean Hervé Bradol, MSF, African Rights, p.206.

DOCUMENT 41 : Un génocide contre le groupe tutsi

Après un examen approfondi la Commission d'experts a conclu à l'existence de preuves accablantes attestant que des actes de génocide ont été commis à l'encontre du groupe tutsi par des éléments hutus agissant de manière concertée, planifiée, systématique et méthodique. D'abondantes preuves montrent que ces exterminations massives perpétrées par des éléments hutus contre le groupe tutsi comme tel, durant la période susmentionnée, constituent un génocide au sens de l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.⁶⁷

DOCUMENT 42 : Pas d'indices sur le caractère systématique des massacres contre le groupe hutu

La Commission d'experts a estimé qu'il avait de sérieuses raisons de conclure que des éléments tutsis s'étaient aussi livrés à des massacres, des exécutions sommaires, des violations du droit international humanitaire et des crimes contre l'humanité à l'égard des Hutus et que les allégations concernant ces actes devraient faire l'objet d'enquêtes plus poussées.

Pour sa part, la Commission n'a pas été en mesure, faute de temps, de trouver des preuves indiquant que des personnes appartenant à l'ethnie hutu en tant que tel au sens de la Convention de 1948 sur la répression du crime de génocide. Elle n'a pas non plus trouvé d'indices que les massacres de hutus perpétrés par des soldats du F.P.R. avaient été systématiques, commandités ou encore approuvés par les dirigeants gouvernementaux ou les commandants de l'armée.⁶⁸

⁶⁷Rapport Final de la Commission d'experts, p.27 - 25 novembre 1994.

⁶⁸Office des nations Unies à Genève, 25 novembre 1994- Rapport Final de la Commission d'experts, p.15

DOCUMENT 43 : Un membre de l'AKAZU nie :

-Les escadrons de la mort, ça n'a jamais existé ?
 - Ca n'a jamais existé, mais il existe un escadron de la mort du FPR. (...)
 -Accepteriez-vous de témoigner devant la justice internationale si on vous demande des comptes ?
 - Bien sûr, mais pas devant la justice internationale, je suis prêt à y aller. Mais il faut qu'ils amènent les gens que j'ai tués, et qu'ils prouvent ça.
 - Vous pensez qu'ils peuvent les amener ?
 - Amenez les gens que j'ai tués ? Vous aussi, vous êtes payé ? Ça suffit ! Ce que vous avez mangé, ça vous suffit ! Un jour tu vas mourir ! Tu commences à me narguer jusqu'à ce point ! Merci. (Bagosora met fin brusquement à l'entretien).⁶⁹

DOCUMENT 44 : Négationnisme

Les Tutsi sont mauvais à l'origine. (...) Ce sont des meurtriers et ils donnent leurs filles aux blancs. Physiquement, ils sont faibles - regardez leurs bras et leurs jambes. Les Tutsi ne peuvent pas travailler, ils sont trop faibles, ils peuvent juste commander et les autres travaillent. (...) Les hutu sont déterminés à ne pas autoriser la répétition de l'Histoire et les assassinats comme depuis 400 ans (...) Si vous me dites que les tutsi sont bons, cela revient à dire que je suis blanc alors que je suis noir.
Si les motivations sont justes, les massacres sont justifiés. Dans une guerre, il ne faut pas faire attention aux conséquences, mais aux causes.
On ne peut pas employer le mot génocide en fonction du nombre de Tutsi qui ont été tués.⁷⁰

⁶⁹ interviewé au Zaïre en été 1994, *Autopsie d'un génocide, Etat d'urgence*, septembre 1994, FR3

⁷⁰ Interview de François Karera, *Herald Tribune*, 16 août 1994.

DOCUMENT 45 et 46 :**RWANDA****Madame J. MUREMAYIRE et Monsieur G. CELIS**

ont la profonde douleur d'annoncer l'assassinat, le 9 avril 1994, dans la commune de Sake, Préfecture de Kibungo, de leurs parents et beaux-parents

Callixte KAYIJAMAHE

65 ans

Bernadette MUKAKABUCI

64 ans et de

Espérance MUTARAMAYIRE

sa soeur

François GOMBANIRO

son beau-frère

et de quatre de leurs enfants

Philomène NIYOYITA

sa soeur

et ses trois enfants

Prisca MUTARAMIRWA

sa soeur

et son fils Roger

et plusieurs cousins et cousines, petits-cousins
et petites-cousines, oncles et tantes.⁷¹

⁷¹Le Soir, 26 avril 1994 Callixte avait été bourgmestre de sa commune. Sake. Au moment de son assassinat, il était vice-président du tribunal du canton. Philomène NIYOYITA était directrice de home. François GOMBANIRO fonctionnaire, Prisca MUTARAMAYIRE : enseignante. Renseignement communiqué par la famille. Nous remercions les familles des défunts d'avoir accepté que reproduisons ces nécrologies.

Madame B. MUKAGASANA et Monsieur P. TRACHTE,
 leurs enfants B. et O. TRACHTE,
 Monsieur I. ZITONI et Monsieur M. TRACHTE

ont la profonde d'annoncer l'assassinat et la disparition, le 15 avril 1994,
 alors qu'ils étaient réfugiés à l'évêché de Kibungo, Rwanda, de leur mère,
 belle-mère et grand-mère

Mélanie KANGABE, 67 ans
 de ses fils et de sa fille

Emmanuel KARUKOZA, 41 ans

Ferdinand MARARA, 32 ans

Colette MUKANKUSI, 35 ans,
 de son gendre

Désiré HAKIZAMUNGU
 de ses petits-fils

Richard, 8 mois et Prosper, 6 mois
 de sa belle-fille

Esther KAYITESI, 34 ans
 de ses petits-enfants

Liliane, 12 ans, Christian, 10 ans et Thierry, 6 ans
 ainsi que la disparition à Kigali de

Jean-Bosco GASANA, 28 ans
 leur frère, beau-frère et beau-fils.

Une messe sera célébrée en leur mémoire à l'église Sainte-Suzanne, avenue
 Latinis, 1030 Bruxelles, **le samedi 14 mai prochain, à 14 heures.**⁷²

Le génocide : note historique

Depuis la création du terme génocide, celui-ci a parfois été employé à tort et à travers, dans le sens de "tueries". voire de violences même morales, sur lesquelles des journalistes en mal de titres ou des politiciens revanchards auraient plaqué un terme banalisé. D'où la nécessité d'utiliser la définition juridique adoptée sous l'égide de l'O.N.U. trois ans après la fin de la seconde guerre mondiale (document 39).

Pour répondre à la question suivante : les massacres correspondent-ils à des vengeances spontanées, à des émeutes qui auraient mal tourné (discours des représentants de l'ancien gouvernement rwandais) ou à un véritable génocide (assassinat d'un peuple, avec préméditation) ? le document 40 répercute l'expérience d'un Médecin Sans frontières, confronté à des opérations relevant de la chirurgie traumatique.

M. Degni-Segni, rapporteur de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.N.U., cite des affirmations de tueurs : "*Nous sommes en train de réaliser un programme*" ou *C'est terminé. Nous avons envoyé un message à Kigali pour signaler que l'opération a été réussie*".⁷³

⁷²Le Soir, 10 mai 1994.

Le rapport final de cette commission conclut qu'il y a eu, au sens juridique du terme, génocide contre le groupe tutsi, par des éléments du groupe hutu (**document 41**).

Selon la même source, l'inverse n'est pas vrai.

Le FPR a commis des exactions, et le mot est faible. Mais ces crimes de guerre apparaissent d'une autre ampleur et d'une autre nature. Rien n'indique qu'ils fassent partie d'un mécanisme, d'un système, d'une idéologie (**document 42**).

Une technique de désinformation utilisée par les représentants de l'ancien gouvernement consiste à accuser l'autre partie de génocide contre les Bahutu. Certains médias, sous couvert d'objectivité, en arrivent malheureusement à "noyer le poisson" en parlant de "massacres interethniques", de "vagues de violences croisées", renvoyant ainsi les deux camps dos à dos.

L'O.N.U. ne s'est pas distingué, au printemps 94, par son efficacité au Rwanda. Après le massacre des paras belges et le retrait de la plupart des forces de la MINUAR I, les 5500 hommes prévus pour la MINUAR II, lors de l'apogée du génocide, n'ont pu être déployés. La seule action décidée rapidement fut, fin juin 94, l'intervention de la France - un des cinq membres permanent au Conseil de Sécurité, impliquée aux côtés du gouvernement intérimaire en passe de fuir Kigali, lequel gouvernement en fuite gardait, par les hasards de la "tournante", un autre siège au Conseil de Sécurité.

Il n'en faut que davantage rendre hommage à l'indépendance des experts de la Commission des Nations Unies qui après enquête, ont appelé un chat un chat et confirmé ce que montrent les document.

De nombreux responsables de l'organisation du génocide anti-tutsi sont connus. Parmi eux, Théoneste Bagosora, ancien chef de cabinet du ministère de la Défense Nationale, membre de l'*Akazu*, cité parmi les organisateurs des Escadrons de la Mort, finit par menacer les journalistes (**document 43**).

Le comble du cynisme revient peut-être à l'ex-maire de Kigali (**document 44**).

Comme les génocides précédents, celui réalisé en 1994 a donc déjà ses "révisionnistes", ses "négationnistes", ceux qui disent, "ça n'a jamais existé, et de toute façon, c'est bien fait".

Ce qui conforte la négation, la relativisation ou l'oubli du génocide, c'est l'impunité, l'absence de sanction contre les principaux responsables connus.

Selon de nombreux témoins, beaucoup d'entre eux se promènent tranquillement, dans les états voisins du Rwanda, à Paris, à Bruxelles, où ils comptent des amis jusqu'au sein du pouvoir. Contrairement à ce qui c'est passé à l'encontre des criminels nazis en 1945-46, les grandes puissances n'ont pas encore contribué à sanctionner les responsables. Il n'y a pas encore eu de "Nuremberg" pour juger les auteurs des crimes contre l'humanité au Rwanda. *"Le génocide a été rendu possible, entre autre, par le règne de l'impunité. Les tueurs ne risquaient rien, et cela depuis des années."*⁷⁴

Cinquante ans après 1945, le génocide devient-il - fut-il toujours ? - un mode banal de résolution des conflits humains ?

⁷³Rapport du 11 novembre 1994, p. 4

⁷⁴André Sibomana, directeur du journal *Kinyamateka*. interviewé en septembre 1994 in Reporters sans Frontières, *op. cit.*, p. 12

CHRONOLOGIE SIMPLIFIEE

16ème siècle et suivants	Unification progressive du royaume du Rwanda
1896	Début de la colonisation allemande
1916	Entrée des forces alliées et belges au "Ruanda"
1923	Mandat belge sur le "Ruanda-Urundi"
1931	Ces territoires sont rattachés administrativement au Congo
1959	Belge
1962	"Révolution sociale" hutu; exil de 200.000 Batutsi
1973 (février)	Indépendance du Rwanda, devenu république
(juillet)	Nouvelle vague de persécutions anti-tutsi
1990 (octobre)	Coup d'état du général Habyarimana; "deuxième république"
	Attaque, au nord, du Front Patriotique Rwandais (FPR); 8.000 arrestations à Kigali, la Belgique évacue ses ressortissants, intervention militaire française. Massacre de Kibilira
1991 (janvier)	
(juin)	Massacre de la communauté tutsi des Bagogwe
1992 (mars)	Réforme de la Constitution, naissance du pluralisme politique
(juillet)	Massacre de Batutsi dans la région de Bugesera
(août)	Cessez-le-feu conclu à Arusha (Tanzanie)
(décembre)	Massacre de Batutsi dans la région de Kibuye
1993 (août)	Massacre de Batutsi dans la région de Gisenyi
	Signature de l'ensemble des accords d'Arusha sur le retour à la paix
(octobre)	
(novembre)	Au Burundi : assassinat du président Ndadaye, guerre civile
	Arrivée des forces de l'ONU à Kigali (la MINUAR, dont les paras belges)
1994 (6 avril)	
(7 avril)	Attentat contre l'avion présidentiel, mort d'Habyarimana et du président burundais Ntaryamira
	Assassinat de nombreuses personnalités modérées, du premier ministre Agathe Uwilingiyimana et des 10 paras belges qui la protégeaient. Coup d'état de la tendance extrémiste "Hutu Power" (président Sindikubwabo, premier ministre Kambanda)
(avril, mai, juin)	
(9 avril)	Exécution du génocide
	Reprise des combats entre l'armée et le FPR, qui prend peu à peu le contrôle du Rwanda
(21 juin-21 août)	
	Opération "Turquoise" de la France, qui occupe le quart sud-ouest du Rwanda, encore aux mains des forces gouvernementales
(4 juillet)	Entrée du FPR à Kigali et à Butare, formation d'un nouveau gouvernement (Pasteur Bizimungu, président; Faustin Twagiramungu, premier ministre). Exode de l'ancien gouvernement, emmenant des centaines de milliers de Rwandais vers Goma (Zaire)
(21 août)	Le FPR contrôle l'ensemble du Rwanda

Documents consultés :

Les témoignages sont encadrés.

Les documents oraux (déclarations verbales) sont en *italique*.

La langue originale des textes et déclarations est le français, sauf pour les témoignages (la plupart en Kinyarwanda) provenant d'African Rights, que nous avons traduits de l'anglais, et certaines déclarations dans des reportages TV, traduits du kinyarwanda (mentionnés : "(k)").

1. Imprimés

African Rights : Rwanda : Death, Despair and Defiance, co-director, Rakiya Omar & Alex de Waal, 11 Marshalsea Road, London SE1 IEP, septembre 1994

BRAECKMAN, C. : Rwanda, histoire d'un génocide, Fayard, Paris 1994

CHRETIEN, J.-P.: Les identités hutu et tutsi, perspectives historiques et manipulations politiques, "Vrais" et "faux" Nègres, l'idéologie hamitique, in Burundi, l'histoire retrouvée, Karthala, Paris, 1993

de HEUSCH, L. : Anthropologie d'un génocide : Le Rwanda in Les Temps Modernes, Paris, décembre 1994

DESTEXHE, A. : Rwanda, essai sur le génocide, Ed. Complexe, Bruxelles 1994

ELIAS, M. et HELBIG, D. : Deux mille collines pour les "petits" et les "grands" in Racisme, continent obscur, CEC, Bruxelles 1991

GERARD, Jacques : Les 10 commandements du Muhutu, commentaire (inédit), Bruxelles 1994

HARROY, J.-P. : Rwanda, de la féodalité à la démocratie, 1955-1962, Hayez, Bruxelles 1984

KAGAME, A. : Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1952, Editions Universitaires du Rwanda, Butare 1975

KROP, P. : Le génocide franco-africain, Ed. Lattès, Paris 1994

Nations Unies - Conseil Economique et Social - Commission des Droits de l'Homme : Rapports sur la situation des droits de l'homme au Rwanda : I. 28 juin 1994 - II. 12 août 1994 - III. 11 novembre 1994 - Rapport final. 25 novembre 1994, Office des Nations Unies à Genève, 1994

Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, Rapport final, mars 1993

Reporters sans frontières : Rwanda, médias de la haine et presse démocratique - Rapport de mission, 16 au 24 septembre 1994, Paris, 1994

REYNTJENS, F. : Recent History of Rwanda un Regional Survey of the World/African south If Sahara, 24 Ed 1995, Erupa Publication Ltd, Rochester, England 1994

RUMIYA, J. : Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931), L'Harmattan, Paris, 1992

VERHAEGEN, A. : Projet info-écoles Rwanda, rédigé à la demande de MSF Belgique, inédit, 1994

Articles du Ligueur, du Soir, de la Libre Belgique, du Monde, du Monde Diplomatique, du Herald Tribune, etc.

2. Émissions télévisées

BRTN : Panorama, juin 1994

FRANCE 2 : Envoyé Spécial mai et novembre 1994

FR 3 : Etat d'urgence autopsie d'un génocide, septembre 1994

RTBF1 : L'hebdo, mai et septembre 1994

RTL-TVI : Les Collines de la Honte, octobre 1994

TF1 : La vie en sursis, mai 1994

... et de nombreuses chroniques, JT, etc. des stations captées en Belgique

QUELQUES MOTS-CLE

Akazu : "petite maison" - l'entourage, le clan proche du président Habyarimana

Inkotanyi : nom donné aux soldats du FPR (exilés depuis 1959 et de retour au Rwanda)

Interahamwe : "ceux qui attaquent ensemble", milice, escadrons de la mort de l'ancien parti unique, le MRND

Inyenzi : "cafards", "cancrelats" - nom donné (par leurs adversaires) aux Tutsi exilés depuis 1959

Kinyarwanda : langue bantoue commune à tous les Rwandais

Les Points d'appui

DES ASSOCIATIONS

Citoyens pour un Rwanda Démocratique.

"veut soutenir le processus de paix et la reconstruction du pays" et "demande que des travaux d'enquête sur le génocide, les massacres planifiés et autres assassinats soient menés à terme et en toute clarté et que les responsables présumés soient équitablement jugés" et "souhaite mener une action de sensibilisation et d'information auprès de l'opinion belge".

Citoyens pour un Rwanda Démocratique a rassemblé la documentation présentée dans cette brochure, qui a été rédigée par plusieurs de ses membres. Accompagnés de témoins, ils sont prêts à se déplacer dans les écoles et ailleurs pour informer sur la problématique du génocide.

Contact BP 39-1332 Rixensart 1- Tél : 02/653.06.02; 675.08.37.

Le Comité pour le respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda (CRDDR)

"s'est constitué en Belgique, en novembre 1990, en réaction à la réaction féroce qui frappait les opposants politiques et les membres de certaines catégories sociales (...) Le CRDDR a multiplié ses interventions, dénonçant la tragédie rwandaise à travers les articles de presse, interviews et participation à des conférences-débats".

Contact : rue de la Sablonière, 18, 1000 Bruxelles - Tél. : 219.57.20.- Fax.: 02/223 14 95

IBUKA (en Kinyarwanda "Souviens-toi") - Mémoire et Justice, a.s.b.l., 11, av. Commandant Lothaire, 1040 Bruxelles Tél. 02/660 30 18

ISANGANO "lieu de rencontre, d'échange et de dialogue : carrefour d'idées et de réflexion, lien entre les hommes.

Contact, rue Vanderkindere, 65, 1180 Bruxelles, Tél. et Fax : 02/345 10 22

Memorial Day Rwanda (coordination d'associations organisant la journée du souvenir en avril 1995)

115 rue Stevin, 1040 Bruxelles Tél. et fax : 02/231 01 74

La Petite Colline "La colline, c'est l'endroit élevé du village. Mais tout en haut, la vue est belle".

Un lieu où les différences sont considérées non comme source de conflits mais source de richesses.

Bourse d'idées, échanges et débats, initiation aux danses, conférences, réunions, concerts, animations pour les enfants

chaussée de Waterloo, 935, 1180 Bruxelles- Renseignements 02/374 55 52

DES MUSEES

Musée Royal de l'Afrique Centrale

(y compris archives, bibliothèque et service éducatif, ses collections et ses documents sur l'histoire de l'Afrique contemporaine comptent parmi les plus célèbres en Europe)

Leuvensteenweg, 13, 30080 Tervueren- Tél. 02/769 52 11

Musée Africain de Namur a.s.b.l.

(belles collections, rassemblées et commentées avec amour par d'anciens coloniaux-riche bibliothèque)

rue Premier Lanciers 1, 5000 Namur Tél. 081/23 13 83

DES BIBLIOTHEQUES**Bibliothèque Africaine et C.E.D.A.F.**

rue Belliard, 65, 1000 Bruxelles Tél. 02/230 75 02

Coopération Education Culture (C.E.C.) rue Joseph 11, 18, 1040 Bruxelles Tél. 02/217 90

71

UNE EXPOSITION

Le génocide rwandais du 9 au 11 avril 1995, Centre Culturel de la Communauté Française, 236 ru Royale, 1021 Bruxelles

Contact : Guy Horbach, Tél. et fax. 02/648 22 38